

Emile Thonar



*Pratiques de bibliothèque
et cadre normatif dans le
collège des jésuites wallons
de Liège (1581–1773)*

Considérations sur la bibliothéconomie jésuite

DE GULDEN PASSER

Tijdschrift voor boekwetenschap

THE GOLDEN COMPASSES

Journal for book history



DE GULDEN PASSER is een uitgave van de Vereniging van Antwerpse Bibliofielen
Vrijdagmarkt 22, 2000 Antwerpen

tijdschriftdeguldenpasser.be

In de webshop van De Gulden Passer vindt u – voor zover leverbaar – gedrukte edities, zowel als losse bijdragen van voorbije edities en andere uitgaven van de Vereniging.

Alle edities vanaf de eerste jaargang (1923) tot en met 2008 kunt u gratis raadplegen op dbnl.org/auteurs/auteur.php?id=_gulo05

LE COMPAS D'OR est une publication de la Société des Bibliophiles Anversois
Vrijdagmarkt 22, BE-2000 Anvers, Belgique.

thegoldencompasses.com

Notre site reprend tous les anciens numéros de la revue, ainsi que les contributions individuelles et autres publications de la Société.


Tous les numéros à partir de 1923 jusqu'au 2008 peuvent être consultés gratuitement sur dbnl.org/auteurs/auteur.php?id=_gulo05.

THE GOLDEN COMPASSES is a publication by the Antwerp Bibliophile Society
Vrijdagmarkt 22, BE-2000 Antwerp, Belgium.

thegoldencompasses.com

Our webshop 'The Golden Compasses' features all available printed copies of the journal, as well as separate articles and contributions from previous volumes and other publications by the Society.

All volumes from the first edition in 1923 until 2008 can be consulted free of charge at dbnl.org/auteurs/auteur.php?id=_gulo05.

 **Typografische vormgeving** Louis Van den EEDE (†) & Frederik Hulstaert, Antwerpen
Beeldredactie Frederik Hulstaert

Advertenties: vraag vrijblijvend onze tariefkaart aan via voorzitter@bibliofielen.be

Advertising: please request our rate card via voorzitter@bibliofielen.be

Publicité: demandez nos tarifs via voorzitter@bibliofielen.be

DE GULDEN PASSER
Tijdschrift voor boekwetenschap
THE GOLDEN COMPASSES
Journal for book history



ARENBERG  AUCTIONS

BOOKS & PRINTS

Oude & zeldzame boeken

Incunabelen · Manuscripten · Autografen

Kaarten & atlassen · Gravures & tekeningen · Foto's

Boekbanden · Originele en geïllustreerde uitgaven ...



Inbreng & informatie: Wolstraat 19/2 • 1000 Brussel

info@arenbergauctions.com • www.arenbergauctions.com

T: 02 544 10 55

F: 02 544 10 57



Inhoud · Contents



ARTIKELS · ARTICLES

Kristof Selleslach	Maria de Sweert en de Plantijnse drukkerij <i>De bijdrage van een drukkersweduwe als stille vennoot (1618–1655)</i>	179
Anke Hellebuyck	Wives and widows in the printing business <i>The case of Maria Theresia Borrekens (1728–1797) and the Plantin Press</i>	199
Emile Thonar	Pratiques de bibliothèque et cadre normatif dans le collège des jésuites wallons de Liège (1581–1773) <i>Considérations sur la bibliothéconomie jésuite</i>	225

BIJDRAGEN · CONTRIBUTIONS

Gilbert Tournoy	Justus Lipsius en zijn inscriptie in het album van Johannes Gevartius	261
Guido Thys	De huizen van Hieronymus I Verdussen	287

RECENSIE · REVIEW

Index nominum	324
---------------	-----

EMILE THONAR

Pratiques de bibliothèque et cadre normatif dans le collège des jésuites wallons de Liège (1581–1773)*

Considérations sur la bibliothéconomie jésuite



Après son succès dans les années 1980–1990, l’histoire des bibliothèques religieuses bénéficie, depuis quelques années déjà, d’un second souffle.¹ Ce regain d’intérêt est notamment porté par de nouvelles manières d’interroger les sources traditionnellement mobilisées au sein de cette discipline. Les catalogues de bibliothèques sont les meilleurs exemples de ce renouveau: ceux-ci sont désormais étudiés à la lumière d’autres types de sources qui permettent de les considérer comme des instruments dynamiques de la gestion d’une collection plutôt que de simples listes de livres reflétant les tendances théologiques et intellectuelles d’un couvent.² C’est dans cette perspective que plusieurs historiens ont récemment repris la recherche en histoire des bibliothèques en saisissant ce renouvellement heuristique comme une occasion d’inscrire ce champ dans un horizon interrogatif plus large. Loin de faire du profil d’une collection une traduction statique du portrait intellectuel d’un individu ou d’un collège, l’historiographie tend aujourd’hui à étudier la bibliothèque comme un espace dynamique de structuration sociale, de construction identitaire, ou d’élaboration active du savoir. Dans cette optique, les catalogues, registres et inventaires de bibliothèques sont abordés à l’aune d’autres ensembles documentaires (épistolaires, normatifs, archivistiques) afin de comprendre la portée culturelle, politique ou encore sociale des pratiques bibliothéconomiques et de leurs évolutions.³ Le cas de la Compagnie de Jésus constitue un terrain d’expérience de choix à cet

Emile Thonar est Aspirant F.R.S.-FNRS et doctorant au département des Sciences historiques de l’Université de Liège. Ses recherches doctorales portent sur la production imprimée et les stratégies éditoriales de la Compagnie de Jésus dans le sud des Pays-Bas.

* Le présent article est basé sur le mémoire de master de l’auteur. Pour une étude approfondie de la bibliothèque du collège des jésuites wallons de Liège et de leurs conceptions normatives en matière de bibliothéconomie, voir: Thonar, *La constitution de la bibliothèque du collège des jésuites wallons*. L’auteur souhaite remercier sa promotrice, Annick Delfosse, et ses lecteurs, Renaud Adam et Frédéric Vanhoorne, pour leurs relectures attentives et leurs remarques critiques au cours de la rédaction du mémoire et de cet article.

1 Chapron, ‘Histoire du livre et des bibliothèques’, 132.

2 Barbier, ‘Où en est l’histoire des bibliothèques?’, 7–12; Sordet, ‘Pour une histoire des catalogues de livres’, 15–46.

3 Chapron, ‘Les registres de prêt des bibliothèques’, 123–144.

égard: son caractère global, l'importante charpente normative qui la régit ainsi que le corpus massif de sources disponibles sont autant de paramètres qui permettent d'interroger à nouveaux frais l'histoire de ses bibliothèques, dont les travaux récents menés par Natale Vacalebri sur la bibliothèque du collège jésuite de Pérouse constituent une véritable référence méthodologique.⁴ En étudiant le cas pérousin et en l'intégrant dans une réflexion plus ample sur les bibliothèques ignatiennes, Vacalebri montre comment la Compagnie de Jésus a conçu ces dernières comme des instruments essentiels de son apostolat missionnaire et pédagogique, au sein duquel le livre joue un rôle crucial. L'étude des modes d'acquisition des livres, des pratiques de prêt ou encore du traitement de la censure y sert une histoire de l'implantation locale de l'ordre et de sa bibliothèque comme ressource pédagogique et de l'élaboration progressive et hétérogène de ses normes.

Le présent article se propose donc de contribuer à ces récents développements à partir du cas de la bibliothèque du collège des jésuites wallons de Liège.⁵ Il sera ici question d'envisager cette bibliothèque comme un laboratoire pour étudier les rapports des jésuites de Liège aux prescrits institutionnels la régissant et d'interroger ses instruments de gestion comme des lieux de négociations et d'élaboration de cette charpente normative. La richesse du corpus documentaire relatif à cette institution en fait un exemple de choix pour y appliquer ces nouvelles grilles d'analyse. Les témoignages manuscrits dans les instruments de gestion de la bibliothèque, l'examen matériel des livres conservés ainsi que le corpus normatif jésuite seront ici mobilisés pour affiner notre compréhension du rapport des jésuites aux missions qu'ils se fixent et aux règles qu'ils doivent suivre.

Il s'agit en premier lieu de rappeler les modalités d'élaboration dialectique du cadre normatif de la Compagnie de Jésus ainsi que l'histoire spécifique du collège liégeois et de sa bibliothèque. L'analyse du rapport jésuite aux règles de bibliothéconomie est ensuite déclinée en trois volets. Une première section est consacrée au rôle des catalogues de bibliothèque comme outils de gestion ainsi qu'à leurs modalités de rédaction. La question de l'agencement physique de la bibliothèque et de sa traduction conceptuelle dans ces instruments est ensuite abordée. Enfin, le troisième volet explore la diversité des lieux du livre au sein du collège et les conséquences de celle-ci sur la propriété personnelle d'ouvrages. L'écart mesuré entre les pratiques bibliothéconomiques du collège wallon et les règles prescrites par la Compagnie constitue le fil rouge de cet article.

Le cadre normatif de la Compagnie de Jésus

La Compagnie de Jésus est régulièrement reconnue pour l'efficacité de son appareil normatif, qu'elle doit en partie à sa structure hiérarchique. Celui-ci se présente de manière verticale et est doublé d'un système de gouvernance épistolaire entre le supérieur général et les pères de chaque province assurant un suivi administratif plus ponctuel et resserré fondé sur l'obéissance, consubstantielle à l'identité jésuite.⁶ Malgré tout, une originalité jésuite réside dans le fait que ces règles résultent d'une dynamique où chaque décision remonte et redescend la structure hiérarchique de la Compagnie, entre l'ordonnant et

l'ordonné.⁷ Ce mode de fonctionnement est constitutif de la *jesuit way of proceeding*, manière de faire 'typiquement jésuite' échafaudée dès les balbutiements de l'institution.⁸ Ce système serait caractérisé non seulement par le processus dialectique de construction normative évoqué ci-dessus, mais aussi par une liberté d'interprétation et d'adaptation laissée aux pères dans l'application du règlement.⁹ Ainsi, chaque jésuite est à même d'adapter les règles afin d'accomplir au mieux la mission de la Compagnie en fonction de la situation dans laquelle il se trouve. Ce mode de fonctionnement peut s'appliquer également à la gestion des bibliothèques. L'étude des pratiques bibliothéconomiques au sein du collège wallon de Liège nous permettra ici de prendre la mesure de cette souplesse normative en examinant comment les jésuites liégeois s'approprient la règle et l'adaptent à leurs besoins spécifiques afin d'assurer au mieux leur mission telle qu'ils la conçoivent.

Trois textes législatifs peuvent servir à l'histoire des bibliothèques jésuites: les *Constitutions* (en particulier leur quatrième livre), la *Ratio studiorum*, et les *Regulæ præfecti bibliothecæ*.¹⁰ Les deux premiers textes insistent sur le caractère pédagogique du livre et de la bibliothèque: ces derniers sont des supports à l'enseignement et aux travaux scientifiques ou théologiques des pères. Leurs recommandations portent ainsi principalement sur la nature des ouvrages à enseigner ainsi que sur l'expurgation ou l'interdiction de livres suspects. Les *Regulæ* énoncent quant à elles douze principes à appliquer par le préfet de la bibliothèque, responsable de la collection de livres (Annexe). Les règles 1, 10 et 11 portent sur la présence nécessaire de certains livres au sein de la bibliothèque: un index des livres interdits, plusieurs exemplaires des ouvrages de référence, et la conservation systématique de la production écrite du collège. Les règles 2 à 5 concernent la gestion du fonds de la bibliothèque: fermeture au public, possession et actualisation d'un catalogue et recommandations quant au rangement et à l'identification des livres. Les règles 6, 7 et 12 réglementent le prêt. La règle 8 explicite la méthode d'entretien matériel de la bibliothèque. Enfin, la neuvième règle décrit la marche à suivre pour acquérir de nouveaux volumes. Ces *Regulæ* ont une histoire propre: elles résultent de la confrontation d'un savoir théorique normé et maîtrisé par les premiers jésuites aux nécessités pratiques rencontrées

4 Vacalebre, *Come le armadure e l'armi*. Depuis cette remarquable thèse, l'histoire des bibliothèques jésuites s'intéresse désormais à des considérations bibliothéconomiques qui dépassent la reconstruction des collections: Comerford, 'Jesuits and their books', 179–188; Cinotti, *Saint-Omer, un collège et ses livres*; Mancini, 'I bibliotecari del Collegio Romano', 45–115; Comerford, 'The european Jesuit libraries provenance project', 299–310. Pour une synthèse complète de ces récents développements, voir: Comerford, *Jesuit libraries*. Pour un tour d'horizon des études de cas récentes, voir: Golvers, 'Jesuit Libraries in the Old and the New Society of Jesus', 1–19.

5 À Liège, le collège des jésuites wallons est à distinguer de celui des jésuites anglais, déjà étudié dans: Opsomer, 'La science au service de l'apostolat', 212–226; Opsomer, 'Un foyer d'études sous l'An cien Régime', 11–39.

6 Sur l'obéissance dans la Compagnie de Jésus, voir: Mostaccio, *Early Modern Jesuits between Obedience and Conscience*; Alfieri & Ferlan, *Avventure dell'obbedienza nella Compagnia di Gesù*.

7 Il n'y a pas lieu de réexpliquer ici en détails les dynamiques normatives jésuites et le processus d'élaboration de chaque texte. Nous renvoyons donc vers plusieurs travaux incontournables, outre ceux de la note précédente: Demoustier, 'La distinction des fonctions et l'exercice du pouvoir', 3–33; Giard, 'Les collèges jésuites des anciens Pays-Bas', 83–108.

8 O'Malley, 'The distinctiveness of the Society of Jesus', 1–16.

9 Maryks, 'Introduction', 1–3.

10 Loyola, *Constitutions de la Compagnie de Jésus* (ci-après: *Constitutions*); *Regulæ SJ* (ci-après: *Regulæ SJ*), 194–195; *Ratio Studiorum. Plan raisonné et institution des études*.

lors de la constitution effective d'une collection.¹¹ Ces règles, ainsi que l'esprit qui a sous-tendu leur élaboration, constitueront les principales balises servant à l'analyse des pratiques bibliothéconomiques au sein du collège des jésuites wallons.

Le collège wallon et la cité de Liège

Le collège des jésuites wallons de Liège (1581–1773) a été l'une des plus importantes implantations de la Compagnie de Jésus dans la province jésuite gallo-belge. Si les collèges de Lille et Douai y jouent respectivement les rôles de centres administratif et universitaire, Liège y est considérée comme le pôle principal d'enseignement des humanités.¹² Ainsi, les jésuites wallons sont chargés de l'éducation des enfants de nombreuses personnalités locales. En outre, ils s'impliquent durablement dans la vie quotidienne de la société liégeoise: ils organisent avec leurs élèves des festivités et des représentations théâtrales dans la ville et rassemblent ceux qu'ils ont formés au sein de sodalités.¹³ Dès l'établissement d'une résidence jésuite à Liège, ces derniers commencent à recevoir des livres de donateurs locaux: les premiers dons sont attestés dès 1570.¹⁴ Néanmoins, c'est bien lors de leur installation définitive en 1581¹⁵ que le noyau dur de leur collection se constitue: Jan Visbroeck, humaniste, professeur d'hébreu du cardinal Giovanni Morone et chanoine de la collégiale Saint-Martin de Liège, lègue à cette période l'intégralité de sa bibliothèque personnelle, dont on ignore l'ampleur. Ce don fait office de fondation sur laquelle les jésuites wallons peuvent ensuite continuer à étoffer leur collection, notamment grâce au réseau local qu'ils se sont tissé et qui est indissociable de l'activité intense qu'ils mènent au sein de la cité: en plus de prêcher et d'enseigner, ils sont impliqués dans les intrigues politiques, offrent des représentations théâtrales,¹⁶ organisent d'importantes processions à travers les rues de la ville pour célébrer leurs pères fondateurs et accueillent les Liégeois au sein de leurs sodalités mariales. La Compagnie a noué des liens avec tous les corps de la société liégeoise, des fils de la petite noblesse formés au collège aux imprimeurs chez qui elle se fournissait en livres, en passant par le reste du panorama conventuel de la ville.¹⁷ Au centre de ces relations pédagogiques, commerciales et intellectuelles se trouve la bibliothèque, véritable outil de sociabilité dont l'importance peut être appréciée à l'aune de son registre de donateurs.¹⁸

Le don de livres était en effet la modalité principale d'accroissement du fonds de la bibliothèque:¹⁹ deux catalogues topographiques rédigés en 1678, permettent d'estimer la taille de la collection à environ 6.200 volumes.²⁰ À la fin du xvii^e siècle, ce montant représente une collection de taille tout à fait respectable, sans toutefois pouvoir approcher celle des plus imposantes.²¹ Aujourd'hui, quelque 980 anciens livres des jésuites wallons peuvent encore être retrouvés dans les fonds patrimoniaux de l'Université de Liège, du Séminaire épiscopal de Liège, et d'autres institutions patrimoniales belges et européennes, grâce à leur marque de provenance: *Collegii Societatis Iesu Leodii*.

En effet, cette collection de livres nous est malheureusement parvenue sous une forme très largement amputée. La suppression de la Compagnie, ordonnée le 21 juillet 1773 par

le pape Clément XIV dans sa bulle *Dominus ac redemptor* entraîne de graves conséquences pour cette bibliothèque. Deux inventaires dressés cette même année par la jointe jésuitique, commission de chanoines chargée d'administrer les biens du collège, détaillent sa composition au moment de la suppression. Ils permettent également de mesurer l'ampleur des pertes dues aux déprédations de la période postérieure.²² Les rares livres de la bibliothèque qui ne sont pas vendus ou saisis intègrent la collection du Grand Collège en Île, établissement d'enseignement secondaire qui succède au collège wallon et prend place dans ses bâtiments (1773–1794), actuel emplacement de l'Université de Liège.²³ Le Séminaire épiscopal s'y installe également en 1786 avec sa propre bibliothèque. Celle-ci côtoie celle du collège wallon, sans pour autant qu'elles soient fusionnées. La bibliothèque est ensuite fermée pendant les troubles révolutionnaires, mais est très probablement pillée au cours des conflits. C'est de la seconde occupation française (1794–1795) que cette dernière va le plus pâtir: le bâtiment est bombardé et la bibliothèque reste à ciel ouvert pendant environ deux années. Les ouvrages sont gravement endommagés par les intempéries, réemployés comme combustible, ou tout simplement volés.²⁴ En outre, les plus beaux volumes sont soigneusement sélectionnés par des agents d'extraction français et sont transférés à Paris.²⁵ Les quelques livres qui subsistent sont versés dans la bibliothèque de l'École centrale du département de l'Ourthe (1797–1804). Le révolutionnaire liégeois Jean-Nicolas Bassenge dresse ensuite un catalogue manuscrit du fonds en 1805, avant le transfert prévu des livres au Lycée impérial, succédant à l'École centrale.²⁶ Ce transfert n'a finalement jamais lieu et la Ville de Liège récupère toute la collection. En 1813, le bibliothécaire

- 11 Vacalebre, "Como un hospital bien ordenado", 51–68.
- 12 Guérin, *Les jésuites du collège wallon*, 1, 13.
- 13 Delfosse, 'La Compagnie de Jésus à Liège', 13–22.
- 14 Jean Militis (ou Chevalier) donne par exemple: Origenes Adamantius, *Opera* [Universal Short Title Catalog (ci-après USTC) 681737].
- 15 À ce sujet, voir: Halkin, 'Les origines du collège des jésuites', 83–191.
- 16 Corswarem, 'Les jésuites et la musique à Liège', 23–65.
- 17 Hermans, 'Le livre liégeois. Stratégies éditoriales au début du XVIII^e siècle', 123–142; Thonar, 'Collaboration ou concurrence? Le don entre chanoines et jésuites', 37–72.
- 18 *Nomina Benefactorum Bibliothecæ Collegii Societatis Iesu Leodii*, 1637. (Liège, Bibliothèque de l'Université, ms. 93C) (ci-après: *Nomina Benefactorum Bibliothecæ*).
- 19 Julia, 'La constitution des bibliothèques des collèges', 145–161.
- 20 *Catalogus Scriptorum Externorum qui in Bibliotheca maiore Collegii Leodiensis habentur*, 1678. (Liège, Bibliothèque de l'Université, ms. 92C) (ci-après: *Catalogus Externorum*); *Catalogus Scriptorum Societatis Iesu qui in Bibliotheca maiore Collegii Leodiensis habentur*, 1678. (Liège, Bibliothèque de l'Université, ms. 1421C) (ci-après: *Catalogus Scriptorum sj*).

- 21 Véronique Castagnet-Lars donne 6.300 volumes comme ampleur d'une bibliothèque moyenne des collèges gallo-belges au moment de la suppression. Le collège wallon de Liège aurait alors atteint cette taille un siècle plus tôt. Castagnet-Lars, 'Les catalogues des bibliothèques, reflet du commerce des livres', 79.
- 22 Liège, Archives de l'État à Liège (AÉL), Couvent jésuite, no. 73, *Bibliothecæ Leodiensis Societatis Iesu Pars Prima, Theologia*, 1^{er} septembre 1773 (ci-après: *Bibliothecæ Leodiensis Pars Prima*); Liège, AÉL, Couvent jésuite, no. 74, *Inventarium Bibliothecæ Leodiensis alias Societatis Iesu in insula incoeptum infra a Sinistra portæ ingrediendo*, 23 octobre 1773 (ci-après *Inventarium Bibliothecæ Leodiensis*).
- 23 Franchimont, 'Un établissement liégeois d'enseignement', 193–250.
- 24 Charlier & Gustin, 'La bibliothèque du Séminaire de Liège', 159–174; Verbeeck, 'Les bibliothèques de Liège de 1789 à 1914', 103–126.
- 25 Au sujet de l'histoire complexe des saisies révolutionnaires, voir: Oger, 'Les bibliothèques des anciennes congrégations religieuses', 193–207.
- 26 Jean-Nicolas Bassenge, *Premier catalogue*, 1805. (Liège, Bibliothèque de l'Université, ms. 6753).
- 27 Terwangne, *Catalogue des livres de la bibliothèque de la ville de Liège*.

de la Ville, un abbé nommé Terwangne, rédige un catalogue de cette bibliothèque, qui cette fois est imprimé.²⁷ Quatre ans plus tard, la Ville se sépare de cette collection au profit de la jeune université d'État, fondée la même année par Guillaume 1^{er}.

Les catalogues et la gestion de la bibliothèque

L'historien qui travaille sur le collège des jésuites wallons a la chance de pouvoir compter sur la conservation exceptionnelle de sept instruments de la pratique différents (catalogues, inventaires et registres). Ces documents sont d'autant plus utiles qu'ils fonctionnent en système et donc s'éclairent et se répondent les uns les autres. L'attention sera ici principalement portée sur les trois catalogues proprement dits, bien qu'il existe également deux inventaires de cette bibliothèque dressés lors de la suppression de la Compagnie (1773).²⁸ En outre, un répertoire de donateurs (1637) et un registre de prêts (1761-1773) fournissent, eux aussi, des informations précieuses sur les pratiques bibliothéconomiques exercées au collège wallon.

Les deux premiers catalogues sont extrêmement similaires et fonctionnent en diptyque.²⁹ Ils sont tous les deux topographiques et suivent donc la disposition des armoires et des étagères de la bibliothèque. Le premier répertorie les œuvres des auteurs non jésuites, tandis que le second ne comprend que les livres écrits par des membres de la Compagnie [Fig. 1a et 1b]. Ils rendent compte de deux classements distincts, indiquant une séparation physique entre les deux groupes d'auteurs. Aucune source ne permet toutefois de déterminer si cette distinction se traduisait en deux ensembles exclusifs d'étagères ou en deux pièces différentes. Le catalogue des auteurs externes, long de 170 folios (dont dix-neuf vierges), comprend trente-trois sections (dont une vraisemblablement ajoutée ultérieurement aux autres), reprenant d'abord les ouvrages d'Écriture sainte, de patristique et de théologie, pour ensuite couvrir le droit, l'histoire ou encore les sciences naturelles et conclure avec les *humanitates*. L'ordre des genres bibliographiques est *grosso modo* le même dans le répertoire des auteurs jésuites qui ne compte, lui, que dix-huit sections s'étalant lui sur 102 des 192 folios du volume. À chaque catégorie bibliographique est associée une lettre qui correspond à une armoire. Les armoires sont composées de dix étagères, sur lesquelles se présentent entre huit et vingt-cinq livres, selon leur format.

De ce mode de rangement procède le système de cotation, qui est identique dans les deux instruments. Il est explicité sur leur toute première page. Chaque cote est composée d'une lettre flanquée de deux chiffres (ex. 4A8). Cette lettre renvoie à l'armoire où chercher l'ouvrage. Le premier chiffre correspond à une étagère au sein de cette armoire. Enfin, le second chiffre fait référence au numéro d'ordre du livre sur ladite étagère. La lettre du milieu est tracée en rouge si l'auteur est jésuite, en noir s'il est extérieur à l'ordre [Fig. 2]. Ce code de couleurs est reproduit sur le dos des ouvrages, facilitant ainsi leur identification, conformément à la règle 4 des *Regulæ præfecti bibliothecæ*.³⁰ Ces deux catalogues furent composés en 1678. Les raisons ayant motivé leur rédaction demeurent floues. L'hypothèse la plus probable les met en lien avec l'entrée en fonction du biblio-

thécaire Michel Lenglet.³¹ En effet, Lenglet est nommé bibliothécaire en 1678, après douze années de vacance du poste. Pendant cette période, la bibliothèque n'aurait pas reçu l'attention qu'elle méritait et Lenglet, constatant ses lacunes, aurait entrepris un récolement dont ces catalogues seraient le résultat. La pratique est attestée à la même époque chez les ordres mendiants.³²

Le troisième outil de gestion est un catalogue alphabétique des auteurs.³³ Il est plus volumineux que les deux catalogues topographiques (309 folios). Il est également rédigé plus soigneusement, laissant supposer qu'il revêt une importance patrimoniale, en plus de son utilité pratique.³⁴ Chaque notice est composée du nom d'un auteur et de la liste de ses œuvres conservées au collège, permettant de savoir en un coup d'œil tout ce que la bibliothèque possède d'un auteur donné. Chaque volume est ensuite associé à une cote. Il est donc possible d'établir des concordances entre les livres de ce catalogue et les cotes correspondantes dans les deux premiers. Le catalogue alphabétique ne livre, comme indication bibliographique, que le titre des ouvrages. Pour obtenir des informations précises, comme la date et le lieu d'impression ou le format, et ainsi identifier une édition spécifique, il faut donc se référer aux deux catalogues topographiques.

L'étude des modalités de rédaction de ces catalogues accroît non seulement notre connaissance du fonctionnement de cette bibliothèque, mais révèle également le rapport des jésuites wallons aux règles de la Compagnie. Elle peut également s'inscrire dans une réflexion plus large sur la *jesuit way of proceeding*. L'analyse fine des annotations manuscrites présentes dans les catalogues permet par exemple d'en apprendre beaucoup sur l'équipe chargée de la bibliothèque. À la tête de celle-ci se trouve le *præfectus bibliothecæ*, qui n'a pour l'instant que très peu retenu l'attention des historiennes et historiens.³⁵ Si les noms des personnes ayant occupé ce poste sont connus grâce aux catalogues annuels des fonctions occupées dans les collèges jésuites, l'étendue de leurs responsabilités reste encore obscure et n'est souvent appréhendée que par le biais des *Regulæ præfecti bibliothecæ*.

28 *Bibliothecæ Leodiensis Pars Prima; Inventarium Bibliothecæ Leodiensis*. S'ils ne sont pas au centre du présent article, ces inventaires pourront tout de même se révéler utiles.

29 *Catalogus Externorum; Catalogus Scriptorum SJ*.

30 *Regulæ SJ*, 194 (règle 4).

31 Hesdin, 1613–Tournai, 1694. Lenglet arrive au collège wallon en 1664, où il est préfet de l'église entre 1676 et 1684 et bibliothécaire de 1678 à 1684. Il part ensuite pour Tournai où il est à nouveau bibliothécaire, de 1686 à 1690. Guérin, *Les jésuites du collège wallon*, I, 386; Audenaert, *Prosopographia Iesuitica* (ci-après: PIBA), II, 63.

32 Henryot, 'Classement des livres et représentations des savoirs', 55; Pour plus d'informations sur l'évolution des méthodes de classement jésuites, voir: Miguel Alonso, 'El sistema clasificatorio de las bibliotecas de la Compañía de Jesús', 361–422.

33 *Catalogus Cognominum Alphabeticus Bibliothecæ maioris Societatis Iesu Leodii*, xvii^e siècle. (Liège, Bibliothèque de l'Université, ms. 90C) (ci-après: *Catalogus Alphabeticus*). Le catalogue comprend également une section pour les ouvrages anonymes, classés par leur titre.

34 Le phénomène est similaire au collège de Palencia: Paolo Tinti, '*Ratio e usus nei cataloghi*', 259–260.

35 Il est indispensable de rappeler à ce sujet l'étude prosopographique éclairante de L. Mancini sur les profils des bibliothécaires: Mancini, 'I bibliotecari del Collegio Romano', 45–115.

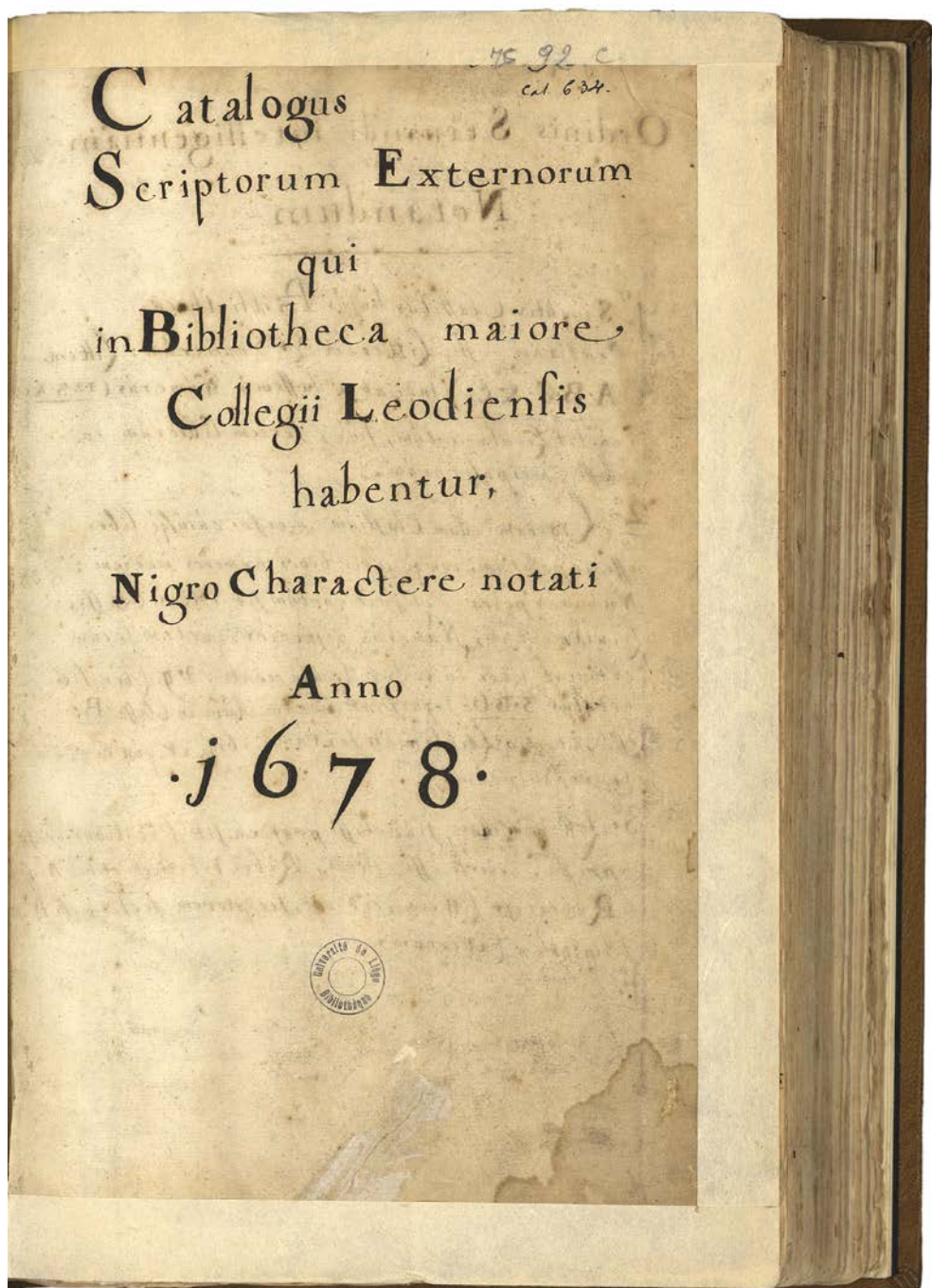


Fig. 1a *Catalogus Scriptorum Externorum qui in Bibliotheca maiore Collegii Leodiensis habentur*
Liège, Bibliothèque de l'Université, Salle Marie Delcourt, ms. 92c, fol. 1r; 375 × 210 mm

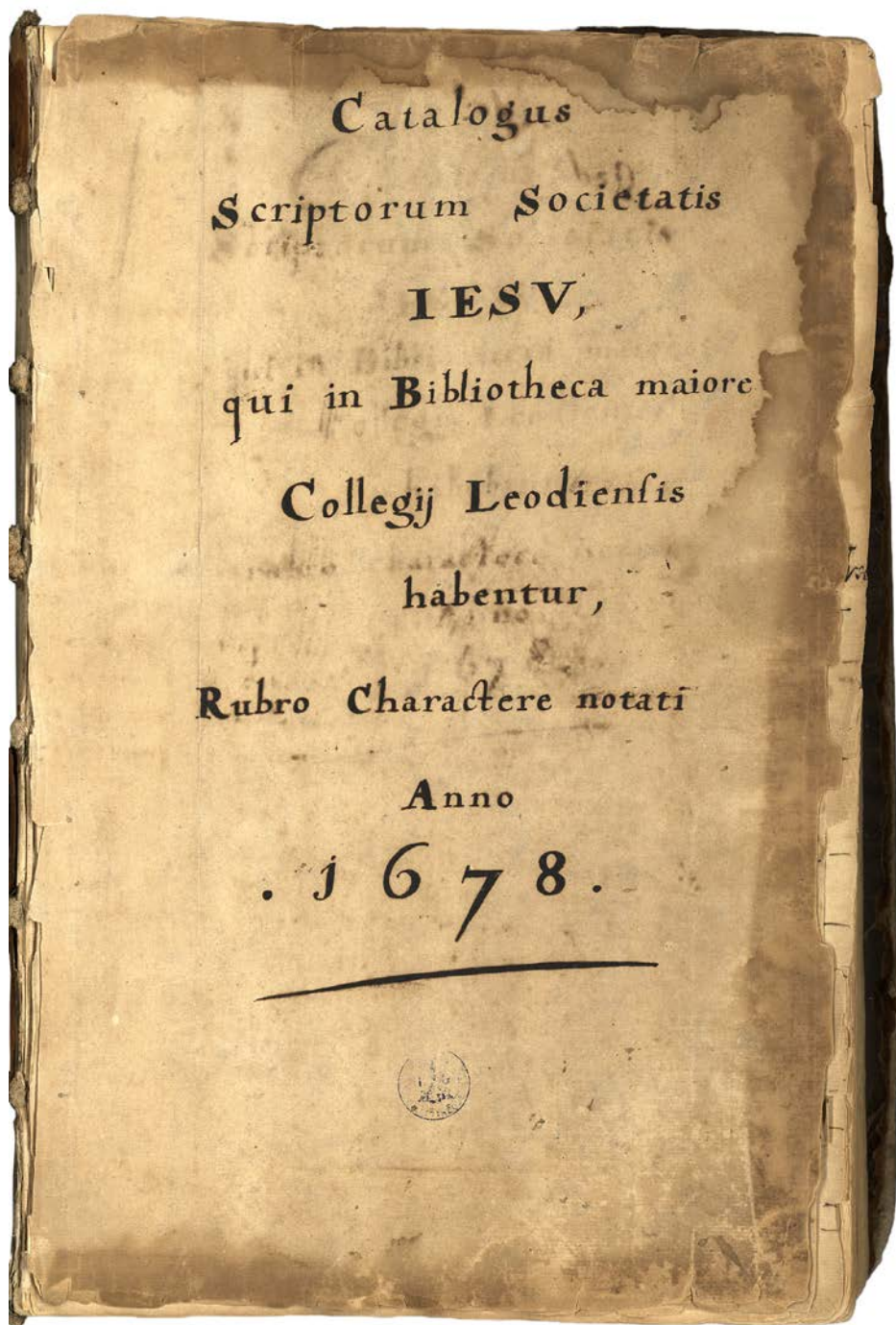


Fig. 1b *Catalogus Scriptorum Societatis Iesu qui in Bibliotheca maiore Collegij Leodiensis habentur*
Liège, Bibliothèque de l'Université, Salle Marie Delcourt, ms. 1421c, fol. 1r; 375 × 210 mm

Ad faciliorem
Ordinis seruandi intelligentiam

Notandum

1.^o Singulis Classibus huius Bibliothecae
praeficam spes litterarum & numerum: Littera
(A. B. C. &c.) indicat Classim; Numerus (1. 2. 3. &c.)
indicat Loculamentum, sicut, sicut librorum in
Classe dispositorum.

2.^o Litteram illam Classium dorso cuiusque libri
spes impositam, semper inter binos numeros mediani:
Numerus prior designat quotum sit istius Classis
loculamentum; Numerus posterior, quotum locum
obtinet liber in eodem loculamento: v.g. Liber sit
notatus 3.B.6. significat librum illum in Classe B.
spes in tertio loculamento lectum, ibique itaque
et respondendum.

3.^o Litteram illam, sicut Classi praefixa sit sicut libri dorso
impressa, diuersi spes coloris, Rubri videlicet vel Nigri:
si Rubra sit littera, indicat Scriptorum Socratici; si nigra
Scriptorum Extremum.

4.^o

Fig. 2 Catalogus Scriptorum Societatis Iesu qui in Bibliotheca maiore Collegii Leodiensis habentur
Liège, Bibliothèque de l'Université, Salle Marie Delcourt, ms. 1421c, fol. 1v; 375 × 210 mm

L'examen des catalogues de la bibliothèque du collège wallon révèle une rédaction à plusieurs mains: seize sont identifiables dans le catalogue des auteurs non jésuites, contre une seule dans celui des auteurs de la Compagnie. Les marges de ces documents présentent, au fil de l'alternance des mains, des noms propres parfois accompagnés de la mention '*script[or]*' ['rédacteur']. Ces noms sont suivis d'une classe d'humanités dispensée dans le collège. On trouve par exemple: 'Stock Rh.', 'Paschasii Synt. M.', 'Latour Rh.' ou encore 'Liverlo Syntaxianus'.³⁶ Parmi ces noms, celui de 'Gobart Rhetor.', rédacteur de la section dédiée aux commentaires et traductions du Nouveau Testament, semble être le seul pouvant être identifié et associé à une carrière au sein de la Compagnie de Jésus.³⁷ Il s'agit d'un certain Laurent Gobart, né en 1659, et ayant étudié les humanités au collège wallon. Il a 19 ans lors de la rédaction du catalogue (1678).³⁸ S'il est envisageable de considérer qu'un étudiant de rhétorique ait participé à cette rédaction, on ne peut en dire de même des noms accompagnés de la mention '*Syntaxianus*', qui renvoie aux étudiants de deuxième ou troisième classe (syntaxe mineure ou majeure), âgés d'environ 14 ans. En considérant les noms de ces rédacteurs sur un pied d'égalité, il semble donc plus probable qu'ils soient ceux d'auxiliaires de cours. Il demeure néanmoins tout aussi ardu de déterminer l'ampleur exacte de l'aide fournie par ces personnages ainsi que leur fonction précise. Le temps de rédaction des catalogues dut être très court, au vu de la date des titres catalogués et de celles des titres ajoutés. L'hypothèse la plus plausible est que ces individus ont été mobilisés pendant ce court laps de temps, spécifiquement pour aider à ce travail d'inventaire.

Sur le plan normatif, aucune règle ne régit la nature et les compétences du personnel affecté à la gestion de la bibliothèque. Au contraire, rien ne laisse supposer ce genre de pratiques, dans la mesure où les différents textes normatifs ont plutôt tendance à consacrer l'autorité du supérieur (recteur ou provincial) en la matière. Les modalités de rédaction des catalogues de la bibliothèque du collège wallon démontrent toutefois l'activité d'une grande équipe derrière le préfet. Il semble cependant que celle-ci soit mobilisée pour une situation exceptionnelle: le dressement d'un catalogue, peut-être en conséquence d'un récolement. Ce constat entre en opposition avec ce que L. Mancini a observé au Collège romain, où des *socii* [adjoints] sont présents de manière permanente pour épauler le bibliothécaire, aide rendue obligatoire par la taille considérable de la collection et par l'importance institutionnelle du *Collegio romano*.

Contrairement aux deux catalogues topographiques, une seule main s'est chargée de la rédaction du répertoire alphabétique des auteurs. D'autres sont intervenues postérieurement pour y inscrire les ajouts et déplacements de livres. Ces notes, qui sont vraisemblablement celles des préfets qui se sont succédé au fil des années, consistent en des ajouts

36 *Catalogus Externorum*, fols 30r; 38v; 46r; 71v.

37 *Catalogus Externorum*, fol. 5v. Les autres noms sont absents des répertoires bio-bibliographiques: Guérin, *Les jésuites du collège wallon*; PIBA; Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

38 Guérin, *Les jésuites du collège wallon*, II, 492; PIBA, I, 383.

ou des pertes de livres, des corrections d'erreurs, des récolements ou encore des commentaires portant sur les ouvrages. Individuellement, chaque annotation rend compte d'un cas de figure bien précis qui demande au bibliothécaire de trouver une solution à un problème. Néanmoins, en les prenant dans leur ensemble et en les croisant les unes avec les autres, ces traces manuscrites permettent d'appréhender sur la longue durée les pratiques bibliothéconomiques du collège wallon. Celles-ci peuvent ensuite être mises à la lumière des préceptes globaux de la Compagnie.

Les indications manuscrites demeurent le moyen privilégié du bibliothécaire pour garder trace des entrées et sorties des livres. Ainsi, tout départ, déplacement ou ajout d'un ouvrage est minutieusement enregistré dans le catalogue, à l'image de trois manuscrits du catalogue des auteurs jésuites renseignés comme ayant été '*venditus*' ['vendu']. Malgré toute la rigueur avec laquelle il est tenu, le catalogue n'offre pas le don d'omniscience au bibliothécaire. Sous la notice d'un quatrième manuscrit, qui n'a manifestement pas été retrouvé sur les étagères de la bibliothèque, la même main ajoute: '*hic quoque fortasse*' ['celui-ci aussi, peut-être'].³⁹ Il peut en effet arriver que des livres soient perdus, à l'instar des *Dialogi sex contra Summi Pontificatus* de Nicholas Harpsfield, qualifiés d'*'amissi*' ['perdus'] dans le catalogue alphabétique.⁴⁰ Le bibliothécaire agit en conséquence et colle alors des languettes de papier par-dessus les cotes correspondantes (4G5 et 4G7) afin d'y inscrire les ouvrages nouvellement attribués sous ces cotes.⁴¹ Les pertes et les ventes ne sont évidemment pas les seules manières de se séparer d'un ouvrage. Une mention sous la notice d'un recueil d'hymnes indique que ces derniers furent '*missi in Lusitaniam*' ['envoyés dans la province du Portugal'].⁴² Sans davantage de précisions, il demeure difficile de comprendre les raisons d'un tel envoi, ainsi que la destination exacte du livre.

Les réorganisations d'étagères et substitutions de livres constituent un autre exemple du dynamisme de la bibliothèque. Dans l'armoire o '*Philosophi et Historici Gallici*' ['Philosophes et historiens français'], des œuvres du mathématicien Christophe Clavius sont notamment permutées avec les leçons du collège de Coimbra sur Aristote. Cette substitution est rendue possible par la disparition de livres sur l'étagère où se trouvaient les ouvrages de Clavius, comme l'indique à nouveau cette remarque du bibliothécaire: '*vetera desunt præter Clavium*' ['les anciens [volumes] manquent, excepté Clavius'].⁴³ Bien que permise par une conjoncture (des volumes manquants), cette permutation témoigne d'un réel souci de rationalisation. Ailleurs dans cette armoire, de nombreux ouvrages de métaphysique et de logique côtoient des commentaires d'Aristote. Le préfet de la bibliothèque décide d'affecter la troisième étagère de cette armoire spécifiquement aux mathématiques: les ouvrages de Clavius, auparavant sur la première étagère, y sont concentrés et plusieurs nouveaux livres de mathématiques y sont alors ajoutés, tels que les traités d'Athanasius Kircher. Sur l'autre étagère, les *Conimbricenses in Aristotelem* sont eux aussi rassemblés avec d'autres commentaires d'Aristote, notamment ceux des jésuites Francisco de Toledo et Pedro

39 *Catalogus Scriptorum SJ*, fol. 5r.

40 Harpsfield, *Dialogi sex contra Summi Pontificatus* [US7C 440881]; *Catalogus Alphabeticus*, fol. 4r.

41 *Catalogus Externorum*, fol. 25r.

42 *Catalogus Externorum*, fol. 113v.

43 *Catalogus Scriptorum SJ*, fol. 77r.

CATALOGUS

O Societis

Phi et Historici Gallici.

Loculamentum 1^m

<u>Sirtadij de mondoza disputationob in universam philosophiam</u> part prior. magistral. 1619. 4. pergamentis	1. 0. 1
<u>Sirtadi de mondoza disputationob in universam philosophiam</u> part posterior. magistral. 1619. 4. pergamentis	1. 0. 2
<u>Combricent. in 8. libros phisic.</u>	1. 0. 3
<u>Fridub Roob armamentarium sapientie Summae</u> magistral. 1620. 4. pergamentis	1. 0. 3
<u>Comibr. in 8. libros de anima</u>	1. 0. 4
<u>Christophori clausii orationis calendarii romani apologia Romae.</u> 1588. 4. corio nigro	1. 0. 4
<u>Comibr. in libros de generat.</u>	1. 0. 5
<u>Christophori clausii orationis Romae 1593. 4. corio nigro</u>	0. 8
<u>Colleg. Comibr. in Logicam Aristot. comm.</u>	1. 0. 6
<u>Antonius vilnius logica mexicana sine commentarij in</u> <u>universam aristotelis logicam part prior colouij. 1605.</u> 4. pergamentis	1. 0. 6
<u>Colleg. Comibr. in universam dialect.</u>	1. 0. 7
<u>Antonius vilnius logica mexicana sine commentarij in</u> <u>universam aristotelis logicam part posterior colouij.</u> 1605. 4. pergamentis	1. 0. 7
<u>Fonseca comment. in Metaph. Aristot. tom. 1. et 2.</u>	1. 0. 8
<u>Christophori clausii algebra. Romae 1605. 4. pergamentis</u>	1. 0. 8
<u>Fonseca comment. in Metaph. Aristot. tom. 3. et 4.</u>	1. 0. 9
<u>Toleti Comment. in Logicam</u>	1. 0. 10
<u>Toleti Commentar. in 8. lib. phis. et de gen. et corrupt. 1. 0.</u>	1. 0. 11

Fig. 3a Catalogus Scriptorum Societatis Iesu qui in Bibliotheca maiore Collegii Leodiensis habentur Liège, Bibliothèque de l'Université, Salle Marie Delcourt, ms. 1421c, fol. 77r; 375 x 210 mm

da Fonseca [Fig. 3a et 3b]. Ces épisodes témoignent d'une réelle volonté de la part des différents préfets de la bibliothèque de rechercher constamment la meilleure disposition possible pour les livres du collège.

La nature même de ces annotations manuscrites laisse penser qu'elles ne s'adressent pas toutes à un même public. Certaines font office d'aide-mémoire pour le bibliothécaire, tandis que d'autres servent à informer un nouvel usager de l'état de la collection. Toutefois, plusieurs autres notes autorisent à élargir encore la portée de ces instruments. Le premier de ces indices est l'explicitation du système de cotation de la bibliothèque au début des deux catalogues topographiques. Un tel système apparaît comme relativement simple à comprendre pour un préfet de bibliothèque qui connaît déjà parfaitement sa collection: cette remarque introductive est donc vraisemblablement destinée à d'autres personnes [Fig. 2]. D'autres notes similaires viennent renforcer cette idée. En effet, dans le catalogue alphabétique, plusieurs notices d'auteurs ne se trouvent pas à l'endroit attendu. Un bibliothécaire prévoyant a toutefois redirigé le lecteur vers la bonne page. Il devient dès lors évident que les notes visant à réorienter l'usager de 'Cassius' vers 'Dio Cassius' ou de 'Ludolphe le Chartreux' à la notice 'Saxo' s'adressent à un individu qui n'a pas l'habitude d'arpenter la bibliothèque.⁴⁴ Tout comme le système de cotation, le préfet de la bibliothèque connaît déjà cette subtilité. Ces indications ne lui sont donc pas destinées.

Les renvois vers d'autres sections se révèlent également utiles lors de transferts massifs d'ouvrages. Lorsqu'une partie du catalogue réservé aux auteurs jésuites est aménagée pour accueillir une section spéciale consacrée aux bibles de la bibliothèque, une main est venue avertir sur les notices de ces bibles qu'il faut dorénavant les trouver sur une nouvelle étagère. Ces déplacements s'inscrivent dans les dynamiques de rationalisation de la collection voulues par le bibliothécaire évoquées *supra*. Tout le collège ne peut évidemment pas être mis au courant de ces reconfigurations permanentes: le catalogue intervient alors comme interface de communication entre le préfet et les lecteurs, en plus d'être l'outil de gestion du bibliothécaire. Par ailleurs, les jésuites changeant très régulièrement d'établissement, ces indications sont un moyen pratique de ne pas devoir réexpliquer à chaque nouvel arrivant les commodités d'usage de la bibliothèque.

Tout porte donc à croire que les catalogues de la bibliothèque étaient manifestement destinés à être manipulés par des pères jésuites autres que le *præfectus bibliothecæ*. La pratique semble tout à fait originale et s'inscrire en parfaite opposition avec les habitudes observées au sein d'autres ordres religieux, notamment mendiants.⁴⁵ Par ailleurs, cette hypothèse apparaît en contradiction avec les prescriptions normatives de la Compagnie de Jésus. En effet, les *Constitutions* expliquent clairement que le bibliothécaire doit être un intermédiaire entre le livre et le lecteur: c'est lui qui doit fournir l'ouvrage, tandis que la bibliothèque reste fermée à clef. Seul le recteur a le droit d'octroyer des dérogations à cette règle, en donnant ces clefs à un autre père du collège.⁴⁶ La deuxième règle des *Regulae præfecti bibliothecæ* répète ces préceptes: '*Bibliotheca clausa sit, cuius claves ipse habeat &*

44 'Cassius vide Dio Cassius.' *Catalogus Alphabeticus*, fol. 35r.

45 Henryot, *Livres et lecteurs dans les couvents mendiants*, 183–196.

46 *Constitutions*, I, 125 (règle 4.6.G).

Christophori Clavii operum mathematicorum tomis secundis
 commentariorum geometricarum, practicarum,
 arithmeticarum, practicarum algebrae et tertium tomis
 commentariorum commentariorum in laborum Joannis de sacro
 bosco et astrolabiorum. MDCII. folio. corio nigro. 3. 0. 6

Christophori Clavii operum mathematicorum tomis quintis
 commentariorum geometricorum liber octo fabricarum et usum instrumenti
 Spherologium iterum Spherologium unquam descriptionem
 MDCII. folio. corio nigro. 3. 0. 7

Christophori Clavii operum mathematicorum tomis sextis
 commentariorum explicationem Romani calendarii a Gregorio
 Decimo tertio instituti. Alenquius Iosephi Scaligori et
 castigacionem calendarii Gregoriani castigatam.
 notacionem ad ^{comitia et calumnias} Iosephi
 Scaligori in Grego ^{calenda} ^{rii} ^{confutacionem}
 calendarii Gregoriani Grego ^{Warantibus} ^{hostili}
 MDCII. folio. corio nigro. 3. 0. 8

Locilamentum 3m. 0

Christophori Clavii ^{Operum Mathematicorum 4 tomus jus}
^{subditis elementarum liberis. colonie}
 1591. folio. corio nigro. 3. 0. 15. +
 " Christophori Clavii operum Mathem. tom. 2^{us} et 3^{us} 3. 0. 2. +
 commentariorum collegii cominbricensis in octo libris
 Aristotelis prima et 2da pars. iterum in libro de celo
 iterum in libro de meteoris et pania naturae. colonie.
 1599. 4. magno. corio nigro. 3. 0. 7
 " Christoph. Clavii operum Mathem. tom. 4. 3. 0. 3. +
 commentariorum collegii cominbricensis in octo libris de anima
 Aristotelis. colonie 1600. in magno quater corio nigro. 3. 0. 8
 " Christ. Clavii operum Mathem. tom. 5. ut 3. 0. 4. +
 commentariorum collegii cominbricensis in quibusdam
 et descriptione Aristotelis. MDCII. thesa. 4. magno. 3. 0. 4
 " Christ. Clavii Comment. in Euclidis elementa 3. 0. 5
 commentariorum collegii cominbricensis in quibusdam
 Aristotelis. colonie 1611. 4. magno. pergameno. 3. 0. 5
 " Jaquet opera mathematica. ~~folio~~ 3. 0. 6. +
 " Kircheri ars magna lucis et umbra 3. 0. 7. +
 " Kircheri mundus Subterraneus 3. 0. 8. +
 " Jacquet Arithmetica 3. 13. +

Fig. 3b Catalogus Scriptorum Societatis Iesu qui in Bibliotheca maiore Collegii Leodiensis habentur
 Liège, Bibliothèque de l'Université, Salle Marie Delcourt, ms. 1421c, fol. 78r; 375 × 210 mm

illis tradat, qui eas, iuxta Superioris iudicium, habere debebunt. [‘Que la bibliothèque soit verrouillée, qu’il [le préfet de la bibliothèque] en possède les clefs, et qu’il les transmette à ceux qui peuvent les avoir, selon l’appréciation du supérieur.】⁴⁷ Cela signifie-t-il que les jésuites wallons ignorent le cadre normatif de leur ordre? L’examen d’autres pratiques de gestion au sein de cette bibliothèque permet d’approfondir cette hypothèse et de davan-tage la nuancer.

La disposition physique et le classement de la bibliothèque

Peu d’éléments permettent au chercheur de connaître l’agencement et la disposition physique de la bibliothèque. Les bâtiments jésuites sont soumis à une sorte de *ratio ædificiorum* destinée à réguler leur taille et l’organisation de leurs pièces. Cependant, la Compagnie ne peut bien souvent pas se permettre de bâtir un édifice entier *ex nihilo* et doit donc se contenter d’aménager un bâtiment existant; ce fut le cas du collège des jésuites wallons à Liège. Par ailleurs, le collège connaît de grands travaux d’extension au début du XVIII^e siècle: entre 1729 et 1732, une nouvelle aile est ajoutée au bâtiment.⁴⁸ La bibliothèque est déplacée dans cette aile quelques années plus tard. Le seul plan conservé du collège est un projet de cette rénovation datant de 1717 et ne représentant que la façade de l’aile principale.⁴⁹ Une gravure de 1738 par l’artiste liégeois Remacle Le Loup existe également, mais l’aile qui héberge la bibliothèque n’y est pas visible.⁵⁰ Malgré l’absence de description extérieure de la bibliothèque avant comme après ce chantier des années 1720–1730, il est possible d’avoir un aperçu de son intérieur, en faisant appel à une autre catégorie de documents.

Le registre des donateurs de la bibliothèque (1637) rend hommage aux chanoines de la cathédrale Saint-Lambert.⁵¹ Ces ecclésiastiques ont en fait partiellement financé la charpente de bois de la salle, ainsi que certaines armoires. En guise de remerciement, les jésuites wallons ont inscrit les blasons de ces bienfaiteurs au-dessus des étagères. Chaque lecteur pénétrant dans la bibliothèque peut donc se souvenir de ces chanoines grâce auxquels il peut consulter des livres, et ainsi prier pour leur salut. Aucun document ne permet de savoir si ces ornements sont réinstallés dans la nouvelle bibliothèque après les travaux. Un des deux inventaires de la bibliothèque dressés lors de la suppression de l’ordre offre en revanche un aperçu de la disposition des étagères. Les armoires (*columnæ*) – au nombre de 39 – sont décrites en commençant à gauche de la porte en entrant (*incoeptum infra a Sinistra portæ ingrediendo*) et suivant ensuite l’ordre le long des murs. En outre huit tablettes (*tabulæ*) situées sous les fenêtres abritent également des livres.⁵² Chacune de ces armoires est nommée selon le genre littéraire des ouvrages qu’elle contient. Ainsi, la division et la hiérarchisation des connaissances se traduisent dans la disposition matérielle de la bibliothèque.

Aucun document ne permet de transposer cette observation pour la bibliothèque telle qu’elle se trouve agencée avant les travaux de 1720–1730. Néanmoins, après examen de l’organisation interne des deux catalogues topographiques (1678), il est raisonnable d’estimer que la même logique d’ensemble y est appliquée. Le catalogue des auteurs externes

compte 31 armoires, contre 16 dans celui réservé aux écrivains issus de la Compagnie. Similairement aux inventaires de la suppression, chaque armoire est dédiée à une catégorie littéraire et est qualifiée selon celle-ci. Par ailleurs, chacun comprend une catégorie de ‘*miscellanei*’ [‘divers’]. Enfin, les catalogues comportent tous deux une dernière section, respectivement nommées ‘*N²^a Concionatores externi*’ et ‘*MM Concionatores Societatis*’. Elles contiennent des ouvrages de prédication ainsi que des sermonnaires et sont manifestement ajoutées de nombreuses années après la rédaction des catalogues, au vu des titres répertoriés. Au total, 51 catégories différentes sont donc réparties entre les deux catalogues.

Le classement dans la bibliothèque du collège wallon suit un modèle assez classique, où les cinq grandes catégories bibliographiques de l’époque moderne sont hiérarchisées (théologie, droit, histoire, sciences et arts, Belles Lettres).⁵³ Si les deux catalogues adoptent une hiérarchie et un ordre très similaire, deux exceptions de classement montrent la place toute particulière que les jésuites accordent aux leurs: dans le catalogue des auteurs jésuites, la section ‘*Societatis Historici Latini*’ [‘Historiens latins de la Compagnie’] est la seule catégorie qui a préséance sur d’autres genres touchant à la religion (à savoir le catéchisme, la spiritualité et la controverse). Le second élément est la présence éloquentes au sein du catalogue alphabétique d’une entrée ‘*Vitae Nostrorum Latine a Nostris Conscriptae*’ et de son équivalent en français ‘Vies des Nostres composées par Nos Peres’, listant notamment les vies des supérieurs généraux de la Compagnie ou d’autres jésuites à l’époque en voie de béatification.⁵⁴ Il s’agit des seules notices classant les livres d’après leur contenu et non selon leur auteur. Ces deux exemples révèlent toute l’attention dont témoignent les pères du collège wallon envers la mémoire de leur propre ordre. Au même titre, l’existence même d’un instrument et d’un espace physique distincts pour les auteurs de la Compagnie de Jésus est significatif. Cette pratique n’est pas rare au sein des collèges et traduit l’importance que l’ordre accordait à son autocélébration littéraire.⁵⁵ N. Vacalebres relève des sections dédiées aux auteurs jésuites dans les catalogues des collèges de Rome, Palerme, Naples, Alcalá de Henares, mais celui de Liège semble être le seul à disposer d’un catalogue qui y soit entièrement consacré.⁵⁶ Chaque implantation de l’ordre célèbre ainsi l’activité scripturaire de ses membres et marque ici son appartenance à un corps qui doit paraître le plus homogène possible.⁵⁷

47 *Regulæ sj*, 194 (règle 2).

48 Guérin, *Les jésuites du collège wallon*, II, 550–559.

49 Forgeur, ‘Un maître maçon liégeois peu connu’, 60–64. Ce plan est conservé aux: Archives Générales du Royaume, *Cartes et Plans*, no. 679.

50 Saumery, *Les Delices du Païs de Liège*, I, 212–213.

51 *Nomina Benefactorum Bibliothecæ*, fol. 129r.

52 *Inventarium Bibliothecæ Leodiensis*, 1.

53 Henryot, ‘Classement des livres et représentations des savoirs’, 70.

54 *Catalogus Alphabeticus*, fol. 259r–v pour la première et fol. 261r–v pour la seconde.

55 Van Damme, ‘Écriture, institution et société’, 261–283. La Compagnie de Jésus n’est pas le seul ordre célébrant l’activité bibliographique de ses membres, même si elle en incarne le paroxysme. Voir: Henryot, *Livres et lecteurs dans les couvents mendiants*, 156–173.

56 Vacalebres, *Come le armadure e l’armi*, 125–144; Miguel Alonso, ‘El sistema clasificatorio de las bibliotecas de la Compañía de Jesús’, 361–422; Trombetta, ‘Libri e biblioteche della Compagnia di Gesù a Napoli’, 131.

57 Bouvier, *Être écrivain et religieux au Siècle d’or*, 73–107; Tezanos, ‘El isomorfismo de la bibliotecas jesuitas’, 105–138.

S'il n'existe pas, au sein de la Compagnie de Jésus, de règle précise expliquant scrupuleusement le système de classement à adopter dans une bibliothèque, la règle 5 des *Regulæ* prévoit la structuration interne des catalogues: '*Omnium librorum, qui domi sunt, catalogum habeat, diversarum facultatum auctoribus ordine alphabetico in diversas classes distributis.*' ['Qu'il [le préfet de la bibliothèque] possède un catalogue de tous les livres qui se trouvent dans l'établissement, les auteurs des diverses disciplines étant répartis par ordre alphabétique en différentes catégories.']⁵⁸ Bien que ce système fût celui en vigueur au Collège romain, aucun des trois catalogues dont dispose la bibliothèque du collège wallon ne fonctionne de la sorte.⁵⁹ L'un est exclusivement alphabétique, les deux autres sont topographiques. Les jésuites wallons n'ont pas trouvé pertinent – ou possible – de dresser un unique catalogue à deux niveaux sur le modèle romain. Ils lui ont préféré un système convenant à deux modes de consultation complémentaires: les deux catalogues topographiques respectent l'ordre des armoires et proposent donc une recherche par catégorie, tandis que le catalogue alphabétique offre une recherche par auteur.⁶⁰

Ce système de consultation par médiation existe également au sein des collèges jésuites de Palencia (Castille-et-León actuelle) et d'Alcalá, selon une logique inverse: un catalogue topographique rend compte de la collection telle qu'elle est agencée, et deux catalogues alphabétiques des auteurs (l'un pour les livres imprimés, l'autre pour les manuscrits) viennent le compléter afin de faciliter la consultation.⁶¹ Paolo Tinti avance à raison qu'un tel système est trop raffiné pour n'être de l'usage que du seul bibliothécaire. Cette affirmation peut tout autant s'appliquer aux catalogues du collège des jésuites wallons. Les exemples des collèges de Liège, Palencia et Alcalá demeurent toutefois exceptionnels, car la majorité des bibliothèques jésuites semble avoir adopté le modèle romain de classement préconisé dans les *Regulæ*.⁶²

Tous ces plans de classification sont très proches des modèles de découpage du savoir proposés par les bibliographes jésuites (Antonio Possevino avec sa *Bibliotheca selecta*, Jean Garnier et son *Systema bibliothecæ collegii Parisiensis*, ainsi que le *Musei, sive Bibliothecæ Usus* de Claude Clément). Il serait toutefois inexact d'en déduire une quelconque autorité, étant donné que ces trois initiatives relèvent davantage de l'entreprise bibliographique individuelle que du corpus normatif canonique jésuite.⁶³ En outre, déduire que ces textes ont influencé unilatéralement le classement des bibliothèques alors que leurs inspirations sont directement tirées des pratiques de certains collèges relève d'un raisonnement circulaire. La division en cinq grandes catégories bibliographiques présente chez Possevino n'est ni l'invention ni l'apanage des jésuites. Au contraire, elle est même généralisée dans les bibliothèques conventuelles de l'époque moderne. Le constat est évident à la lecture du 'modèle moyen' de classements dans les bibliothèques de réguliers dressé par F. Henryot. Ces cinq disciplines se retrouvent systématiquement, et presque toujours dans le même ordre.⁶⁴ Cette méthode de classement est le résultat de la constitution organique et progressive des collections, tandis que le degré de profondeur et de précision des catégories d'un catalogue semble, lui, être proportionnel à l'ampleur de la collection.⁶⁵ La plupart des bibliothèques conventuelles se constituent au gré des donations et des possibilités financières, et non pas selon une politique bien définie qui permettrait d'obtenir

systématiquement des ouvrages s'intégrant parfaitement dans chacune de leurs classes.⁶⁶

Ainsi, en l'absence d'indice évident démontrant l'influence de ces traités sur les pratiques en cours au collège wallon, il serait excessif d'en conclure une quelconque filiation. La bibliothèque du collège wallon suit un schéma généralement partagé par les autres bibliothèques conventuelles et s'adapte en fonction des livres qu'elle obtient et des contraintes matérielles qui lui sont imposées, articulant *ratio* (règle) et *usus* (usage).⁶⁷ À cet égard, la présence d'un catalogue exclusivement consacré aux auteurs jésuites doit être soulignée. Plusieurs autres bibliothèques jésuites développent, elles aussi, des catégories réservées aux ouvrages écrits par les membres de la Compagnie, mais la mise en place d'un catalogue (représentant qui plus est environ un tiers de la collection) exclusivement à cet effet est inédite.⁶⁸ Ce n'est pas tant par l'adoption d'un seul système de classement qui serait homogène à toutes les bibliothèques jésuites que par le suivi de l'esprit d'une règle de structuration des catalogues et la célébration de l'activité littéraire de l'ordre que la Compagnie de Jésus fait de ses bibliothèques un outil servant à son uniformité.

Multiplicité des lieux du livre et lecture individuelle

Une caractéristique particulière des bibliothèques jésuites est leur division entre une *bibliotheca maior* et une *minor* (ou *communis*). La plupart d'entre elles connaissent cette distinction. Pourtant, les modalités et caractéristiques de cette séparation sont systématiquement différentes d'une bibliothèque à l'autre. De manière générale, il semblerait que la *bibliotheca maior* renferme les ouvrages utiles aux travaux des pères, là où la *minor* sert de soutien à l'enseignement.⁶⁹ Il serait intéressant de conduire des études approfondies à ce sujet afin de mieux cerner ce phénomène méconnu. Le contenu des *Regulæ præfecti bibliothecæ* indique clairement qu'elles ont été rédigées à destination des bibliothèques majeures (notamment en raison de la restriction de leur accès et de la médiation obligatoire des bibliothécaires). Par ailleurs, les mentions des bibliothèques mineures demeurent assez rares, même lorsque leur existence est pourtant attestée d'une autre manière. Bien souvent, celle-ci repose entièrement sur le simple constat d'une mention *bibliotheca minor* sur la page de titre d'un livre ou au sein d'un autre instrument de gestion de la collection.⁷⁰

58 *Regulæ sj*, 194 (règle 5).

59 Serrai, 'La bibliotheca secreta del Collegio Romano', 17–51.

60 Nous estimons également que le catalogue alphabétique, rédigé de manière très soignée et en grand format, doit certainement remplir une fonction d'apparat et un rôle mémoriel.

61 Tinti, 'Ratio e usus nei cataloghi', 247–264.

62 Vacalebre, *Come le armadure e l'armi*, 134.

63 Possevinus, *Bibliotheca selecta* [USTC 851076]; [Garnier], *Systema bibliothecæ collegii Parisiensis* [USTC 6077354]; Clemens, *Musei, sive Bibliothecæ* [USTC 6904472].

64 Henryot, 'Classement des livres et représentations des savoirs', 49–85.

65 Tezanos, *Un lecteur collectif. La Compagnie de Jésus*, 408.

66 Comerford, 'Jesuit Tuscan libraries', 515–531; Sjökvist, 'On the order of the books', 315–326.

67 Tinti, 'Ratio e usus nei cataloghi', 247–264.

68 Vacalebre, *Come le armadure e l'armi*, 125–144.

69 Vacalebre, 'Il midollo e la corteccia. Uso dei libri e pratiche di lettura', 93–118.

70 Luigi Pepe, 'La biblioteca maggiore e minore', 397–418.

Au sein du collège wallon, les catalogues de bibliothèques ne font référence qu'à la bibliothèque majeure. Plusieurs éléments permettent toutefois d'affirmer qu'une deuxième bibliothèque a bel et bien existé. Premièrement, entre 1691 et 1712, les catalogues annuels des fonctions du collège établissent une nette distinction entre la *bibliotheca maior* et deux autres bibliothèques: l'une dite 'bibliothèque majeure des élèves', l'autre 'bibliothèque mineure des élèves', chacune possédant son propre responsable. Les raisons qui président à ce système d'assez courte durée (vingt-et-un ans) sont inconnues. Les caractéristiques de ces 'bibliothèques des élèves' le sont tout autant; peut-être faut-il les rapprocher de la *bibliotheca victorum* du collège anglais de Saint-Omer, qui semble avoir été réservée aux étudiants.⁷¹ À partir de 1716, une autre forme de division est documentée: les catalogues annuels des fonctions du collège distinguent désormais une *bibliotheca maior* et une *bibliotheca communis*, toutes les deux gérées par le même préfet. Des traces de cette seconde bibliothèque figurent également dans les inventaires de la bibliothèque dressés lors de la suppression de l'ordre. Après la description de la salle principale, une deuxième pièce, appelée *communis bibliotheca*, est décrite. Y figure:

1. Manuscrit du P. Bertolet touchant l'Eglise et la Principauté de Liege Jusqu'à l'Electon de Jean Theodore de Gloreuse mémoire, en Brochure.

Item un manuscrit de l'histoire ecclesiastique des Pays-Bas, 2 vol. en brochure.

Et ad parcendum impensis reperiuntur innumeri libri exiqui valoris, tam in folio et 4^{to} quam in 8^{vo} et minori forma. [Et pour s'épargner des dépenses, sont retrouvés d'innombrables livres de faible valeur, tant in-folio et in-quarto qu'in-octavo et de plus petit format.]⁷²

Seuls deux manuscrits sont jugés dignes d'être décrits par la jointe jésuitique. Les autres sont estimés comme 'de faible valeur'. Cette image découle-t-elle d'une bibliothèque mineure qui, comme le suggère son nom, serait considérée comme inférieure à la première? L'absence de catalogue de cette bibliothèque ne permet pas de connaître son contenu avec précision. Toutefois, il reste possible de l'approcher grâce à quelques éléments épars. Ainsi, dans le catalogue alphabétique des auteurs, un ouvrage de Juste Lipse (*De cruce libri tres*, édition non précisée) ajouté *a posteriori* se voit biffé et accompagné de la mention 'positus in bibli. minore' ['placé dans la bibliothèque mineure'] [Fig. 4].⁷³ En parcourant le reste de la notice dédiée à J. Lipse, on constate que les jésuites wallons possédaient déjà un exemplaire de cette œuvre, édité au sein des *opera omnia* de Lipse.⁷⁴ Ces volumes seraient alors restés dans la *bibliotheca maior*, tandis que l'édition isolée aurait été déplacée dans la bibliothèque mineure. Un don de livres par Érasme Foullon, frère du jésuite Jean-Érard Foullon, s'inscrit dans une logique similaire. Il est noté dans le registre des donateurs qu'É. Foullon donne au collège deux tomes d'un commentaire de son frère sur les livres des Maccabées. En parallèle à ce don, il offre un autre exemplaire de ces deux mêmes tomes spécifiquement à la bibliothèque mineure: *Aliud item eorundem tomorum exemplar*

⁷¹ Cinotti, *Saint-Omer, un collège et ses livres*, 258.

⁷² *Inventarium Bibliothecæ Leodiensis*, fol. 61r.

⁷³ *Catalogus Alphabeticus*, fol. 140r.

⁷⁴ *Catalogus Alphabeticus*, fol. 135r.

pro Bibliotheca minori.⁷⁵ Ces deux exemples montrent que la bibliothèque est destinée à recevoir des doublons d'ouvrages.

Le cas du *Dictionarium latino-gallicum* de Robert Estienne soulève davantage de questions.⁷⁶ À l'instar des deux exemples précédents, ce dictionnaire est lui aussi '*translatum ad bibli. min.*' ['déplacé dans la bibliothèque mineure']. Il est toutefois remplacé par le *Dictionnaire universel* en trois tomes d'Antoine Furetière.⁷⁷ Pourquoi un dictionnaire universel français s'est-il substitué à un dictionnaire bilingue? Bien que ces deux instruments ne remplissent pas la même fonction, il semble que le manque d'espace ait poussé le bibliothécaire à choisir entre eux. Il est fort possible que le dictionnaire de Furetière ait été acquis par la bibliothèque très rapidement après sa publication (1690). Son actualité serait alors un facteur déterminant dans la décision du préfet de le substituer au *Dictionarium* d'Estienne. Il n'est pas non plus à exclure que ce dernier fût jugé superflu en raison de la présence d'autres dictionnaires latin-français. Quelle que soit la raison de ce remplacement, il ressort clairement que la bibliothèque mineure est vouée à recevoir non seulement les doublons, mais également tous les ouvrages qui n'ont plus leur place dans la bibliothèque majeure, que ce soit pour des raisons d'espace ou de pertinence.

Ces finalités de la bibliothèque mineure résultent en fait d'une interprétation élargie de la règle 10 des *Regulæ præfecti bibliothecæ*, qui recommande que: '*In loco publico, præsertim in magnis Collegiis sint quidam communiores libri, quibus unusquisque pro ratione suorum studiorum, uti possit.*' ['Principalement dans les grands collèges, que certains livres plus communs se trouvent dans un lieu public, afin que chacun puisse en faire usage dans le cadre de ses études.]⁷⁸

Les règles développées par la Compagnie en matière de bibliothèques (fermeture au public, acquisitions régulières, tenue d'un catalogue) concernent exclusivement la *bibliotheca maior*. Il est toutefois fort probable que, dans les collèges les plus fournis, cette extrapolation de la règle 10 ait débouché sur l'aménagement d'une pièce réservée à ces 'livres plus communs', avant de devenir une seconde bibliothèque à part entière. L'émergence de ces bibliothèques mineures est donc conjoncturelle. Les collèges s'adaptent et estiment judicieux d'interpréter cette règle de sorte qu'une deuxième collection soit créée,

75 'De même, [il donne] un exemplaire de ces deux mêmes tomes pour la bibliothèque mineure.' *Nomina Benefactorum Bibliothecæ*, fol. 28r.

76 Les pères jésuites se sont manifestement trompés. La notice indique que ce dictionnaire est édité par Henri Estienne. Or, nous ne trouvons dans les répertoires de livres imprimés aucun dictionnaire latin-français imprimé par Henri Estienne (il n'a produit qu'un dictionnaire latin-grec). En revanche, son père Robert a rédigé un *Dictionarium latino-gallicum* qui a fait date et a connu de multiples rééditions: Stephanus, *Dictionarium latinogallicum* [USTC 41139].

77 Furetière, *Dictionnaire universel* [USTC 1824097]. *Catalogus Externorum*, fol. 126r.

78 *Regulæ SJ*, 195 (règle 10).

79 Mancini, 'I bibliotecari del Collegio Romano', 50–53.

80 *Constitutions*, I, 125 (règle 4.6.7).

81 7 janvier 1567, Nadal, *Epistolæ P. Hieronymi*, IV, 330–331.

82 *Constitutions*, I, 196–197 (règle 6.2.E).

83 Outre les bibliothèques espagnoles que nous avons mentionnées *supra*, voir: Vacalebre, *Come le armadura e l'armi*, 153.

84 Liège, AÉL, *Couvent jésuite*, no. 76, *Inventarium quorumcumque in collegio studiorum Leodii ante hanc Patrum Iesuitarum Societatis Iesu in insula repertorum* (ci-après *Inventarium quorumcumque in collegio*).

85 Stephanus, *De dissectione partium corporis humani* [USTC 149331].

86 Sur les jésuites Gilles et Jean III Gaen voir: Guérin, *Les jésuites du collège wallon*, I, 241–242, 311; P18A, I, 364.

87 *Nomina Benefactorum Bibliothecæ*, fol. 31v. L'édition en question: *Biblia Sacra Vulgatæ editionis Sixti V* [USTC 1005187].

même si rien n'est initialement prévu pour une telle pièce. C'est le cas du Collège romain.⁷⁹ Pourquoi les *Constitutions* mentionnent-elles alors dès 1556 la nécessité d'une bibliothèque dite 'commune'?⁸⁰ Cette règle n'a en réalité pas pour objectif initial de sanctionner la création des *bibliothecae minores*, mais doit plutôt être interprétée comme une première expression d'une volonté de communautarisation de la propriété livresque. Cette notion devient manifeste à la lecture des instructions formulées par Jerónimo Nadal au supérieur de la province rhénane, où il apparaît clairement que le caractère commun d'une bibliothèque n'est pas antinomique à la restriction de son accès:

Postquam fuerit purgata bibliotheca, separentur in locum aliquem communem omnibus libri in singulis facultatibus communes et necessarij scholasticis nostris fratribus: alii omnes concludantur in aliquod cubiculum, cuius clauem habeat bibliotecarius, et ingressum concedat ex prescripto rectoris, quibus videbitur concedendus.

[Après que la bibliothèque a été purgée, que tous les livres communs et utiles à nos frères d'études soient mis à part dans un endroit commun et selon le genre de chacun. Que tous les autres soient enfermés dans une petite pièce dont le bibliothécaire détient la clef. Qu'on y autorise l'accès d'après ordre du recteur, selon ce qui lui paraîtra devoir être permis.]⁸¹

En effet, le caractère commun de la bibliothèque sert avant tout à soutenir les études et à compenser le dépouillement individuel des jésuites résultant de leur renonciation à la propriété personnelle, et non à instituer une *bibliotheca communis* telle qu'elle se développe par la suite.⁸² Ainsi, ni les normes initiales, ni les remaniements postérieurs des *Regulæ* ne cherchent à formaliser une division entre deux bibliothèques, qui pourtant se constate dans de nombreux établissements.⁸³ Les jésuites du collège wallon rencontrent les mêmes obstacles que dans la majorité des bibliothèques de la Compagnie et, par conséquent, s'adaptent selon leurs besoins et leurs moyens. L'apparition des bibliothèques mineures dans de nombreux collèges différents est, en ce sens, un exemple parfait de la *jesuit way of proceeding*. De là, il semble juste de considérer que la bibliothèque mineure (ou commune) du collège wallon était accessible aux membres de l'ordre sans autorisation du supérieur ('dans un lieu public, afin que chacun puisse en faire usage dans le cadre de ses études'), tandis que l'accès à la majeure nécessitait, lui, l'assentiment du recteur.

Enfin, il serait simpliste de considérer les bibliothèques majeure et mineure comme les seuls lieux d'usage du livre dans le collège wallon. Les fonctions exercées dans d'autres pièces du collège réclament, elles aussi, la présence d'ouvrages. L'inventaire du collège dressé lors de la suppression peut ici apporter de précieux éclaircissements, dans la mesure où il décrit avec plus ou moins de précision le mobilier de chaque pièce. Il recense par exemple des dizaines de petits ouvrages dans les armoires des pièces réservées aux sodalités.⁸⁴ Une page de titre d'un ouvrage de chirurgie arbore quant à elle la mention: '*ad usum infirmariæ Societatis Iesus Leodii*' ['à l'usage de l'infirmerie de la Compagnie de Jésus de Liège'].⁸⁵ Enfin, un don d'Anne de Harzé, mère des deux jésuites du collège Gilles et Jean III Gaen, témoigne de la lecture de la Bible dans le réfectoire du collège.⁸⁶ En effet, à côté de la notice de son don dans le registre des donateurs se trouve la mention: '*Biblia Sixtina ad usum Refectorii*' ['Bible sixtine à l'usage du réfectoire'].⁸⁷ De la sorte, les jésuites

wallons peuvent suivre rigoureusement les préceptes des *Constitutions*, qui demandent que l'âme se nourrisse autant que le corps lors d'un repas, à l'aide d'un livre lu collectivement.⁸⁸

Cette diversité des lieux du livre au sein d'un collège ne doit pas surprendre. Un tel phénomène s'observe dans de nombreux autres établissements.⁸⁹ Plus étonnante cependant est la présence d'ouvrages dans les chambres personnelles des pères. En théorie, il est interdit pour les pères jésuites de posséder des livres à titre individuel. Cette suspicion autour de la propriété personnelle trouve ses racines dans la peur de l'hétérodoxie et se traduit en un vœu de pauvreté, formalisé pour les jésuites dans les *Constitutions* et résultant *in fine* en l'institution des bibliothèques communes.⁹⁰ L'inventaire du mobilier dressé lors de la suppression révèle pourtant que chaque chambre privée dispose d'une ou deux petites bibliothèques.⁹¹ Peut-être sont-elles simplement destinées à recevoir les livres empruntés à la bibliothèque majeure? Un registre de prêts de la bibliothèque, rédigé peu avant la suppression de la Compagnie, tend à confirmer cette hypothèse.⁹² Ce document, nommé *Liber maioris Bibliothecae ad inscribendos libros qui ad cubicula efferuntur*, comporte un registre structuré en sections, suivant les pères jésuites résidant au collège durant les années 1761–1762.⁹³ Sous chaque nom se trouve une liste de livres prêtés. Bien que certains titres soient biffés, la majorité d'entre eux ne l'est pas; cela signifie-t-il que les pères ont tendance à se réserver les ouvrages pendant une longue période, au point de se les approprier *de facto*?

Si ces bibliothèques privées ne servent qu'à accueillir des ouvrages empruntés, des marques manuscrites sur les livres conservés trahissent toutefois des revendications de propriété personnelle: '*Iste liber pertinet Domino Johani Quarez.*' ['Ce livre appartient à Monsieur Jean Quarré.'],⁹⁴ ou encore: '*Domini P. JB Demarne*' ['à Monsieur le Père J.-B. de Marne'].⁹⁵ Il apparaît que Liège est la dernière résidence de la plupart de ces pères: serait-il possible que ceux-ci lèguent leurs livres au dernier collège dans lequel ils exercent une fonction?⁹⁶ En réalité, malgré son interdiction, la propriété personnelle du livre est attestée dans de nombreux autres collèges. Bart Op de Beeck remarque que, dans les différents inventaires de suppression des collèges de la province flandro-belge, la plupart des chambres des pères contiennent elles aussi des petites bibliothèques privées.⁹⁷ À Rodez, lors de la suppression de l'ordre, plus de 1.200 ouvrages sont recensés dans les chambres individuelles des jésuites.⁹⁸ Cette pratique de lecture personnelle est en fait une nécessité pour le développement intellectuel et dévotionnel des pères, et assure ainsi une production écrite de qualité.⁹⁹ Pourtant, l'interdiction de cette pratique est rappelée en 1616, lors de la septième Congrégation générale de la Compagnie. Le prêt des livres est alors l'alternative mise en avant par les autorités jésuites. Celui-ci n'est toutefois admis que dans les situations où le préfet de la bibliothèque peut le contrôler rigoureusement, ce qui ne semble pourtant pas être le cas du collège wallon.¹⁰⁰

Enfin, la bibliothèque du collège wallon possède également un *enfer*, où sont entreposés les ouvrages interdits. L'inventaire de la bibliothèque dressé lors de la suppression mentionne cette '*camera nuncupata inferna*' ['pièce dite infernale'], sans en préciser le contenu.¹⁰¹ Les catalogues de la bibliothèque contiennent en outre deux notices biffées et flanquées d'une note indiquant le déplacement des livres dans cette pièce. Ainsi, le *De la*

fréquente communion du controversiste janséniste Antoine Arnauld se trouve ‘*inferni*’ [‘en enfer’]¹⁰², tandis que le *Satyricon* de John Barclay ‘*est in inferno*’ [‘se trouve dans l’enfer’] [Fig. 5].¹⁰³ Les jésuites wallons se tiennent également à jour des dernières prohibitions de livres, et l’indiquent systématiquement sur leurs pages de titre: une œuvre de Pedro de Alva y Astorga reçoit donc la note ‘*Prohibitus decret. 22 Iulii 1665*’ [‘Interdit par le décret du 22 juillet 1665’].¹⁰⁴

Pourquoi les jésuites choisissent-ils de garder en leur possession des ouvrages prohibés? Dans plusieurs cas, ces livres peuvent être correctement expurgés d’après les décrets du concile de Trente. Les jésuites wallons possèdent dans leur collection un exemplaire de l’*Index expurgatorius* de 1571, respectant ainsi scrupuleusement la première *Regula præfecti bibliothecæ*.¹⁰⁵ De la sorte, tout un ensemble de livres *a priori* interdits mais ne se trouvant pas dans l’enfer est ouvertement présent dans les catalogues et consultable par les pères jésuites. Seulement, tous les livres condamnables ne portent pas les stigmates de l’expurgation: la grande majorité est même totalement vierge. Un premier facteur explicatif de cette phénomène est que tout livre interdit présent dans la bibliothèque est un livre dont la libre circulation au sein de la population catholique est empêchée. Sa conservation auprès des jésuites est donc un moyen de mettre l’ouvrage hors d’état de nuire.¹⁰⁶ La relation spéciale que la Compagnie entretient avec le pape est le second élément pouvant expliquer cette indulgence vis-à-vis des interdictions. En effet, les jésuites ont, à plusieurs reprises, pu jouir de dérogations leur permettant de lire des ouvrages prohibés. Parmi celles-ci, un indult pontifical de 1559 autorise la Compagnie à garder ces livres au sein de ses collèges, s’ils ont été corrigés.¹⁰⁷ Dans un second temps, une bulle de Grégoire XIII, fulminée le 8 janvier 1575, permet au supérieur général de la Compagnie de délivrer aux autres membres de l’ordre la permission de lire des ouvrages qualifiés d’interdits ou hérétiques.¹⁰⁸ Ces lectures sont en effet nécessaires aux jésuites dans leur activité de théologiens

88 *Constitutions*, I, 90 (règle 3.1.5).

89 Lovay ‘Las bibliotecas en las estancias jesuíticas’, 166–200; Tezanos, ‘El isomorfismo de la biblioteca jesuítica’, 105–138.

90 *Constitutions*, I, 196–197 (règle 6.2.E); Henryot, ‘Le livre dans l’économie du don’, 73.

91 *Inventarium quorumcumque in collegio*, fols. 21v–53r.

92 Le système de prêt au sein des bibliothèques jésuites est encore mal connu. Hormis l’article de N. Vacalebri, ‘Il midollo e la corteccia. Uso dei libri e pratiche di lettura’, 93–118, voir: Laplana Gil, ‘Noticias y documentos’, 123–140; Mancini, ‘L’Ordine e i libri: fonti per la storia dell’uso delle biblioteche’, 166–167.

93 *Liber maioris Bibliothecæ ad inscribendos libros qui ad cubacula efferuntur*, xviii^e siècle. (Liège, Bibliothèque de l’Université, ms. 91c).

94 Puteo, *Cathena aurea super psalmos* [USTC 145195]; sur Jean Quarré: Guérin, *Les jésuites du collège wallon*, II, 479; PIBA, II, 233.

95 Candidus, *Belgicarum rerum epitome* [USTC 2092415]; sur Jean-Baptiste de Marne: Guérin, *Les jésuites du collège wallon*, II, 587–588; PIBA, II, 105.

96 La pratique selon laquelle les pères jésuites emportaient des livres avec eux lors de leurs (très fréquents) changements d’établissement est largement attestée, bien que considérée comme un abus: Comerford, *Jesuit libraries*, 2–3.

97 Op de Beeck, *Jezuïetenbibliotheeken in de Zuidelijke Nederlanden*, I, 79–81.

98 Féral, ‘Les lectures des jésuites de Rodez’, 375–414.

99 Tezanos, *Un lecteur collectif. La Compagnie de Jésus*, 150–151.

100 Vacalebri, ‘Il midollo e la corteccia. Uso dei libri e pratiche di lettura’, 93–118.

101 *Inventarium Bibliothecæ Leodiensis*, fol. 61r.

102 Édition non précisée; *Catalogus Alphabeticus*, fol. 9v.

103 Barclaius, *Satyricon cui accessit ars* [USTC 1019856]; *Catalogus Alphabeticus*, fol. 14v.

104 Alva y Astorga, *Funiculi nodi indissolubilis* [USTC 1534635; STCV:12911682].

105 *Index expurgatorius librorum* [USTC 411616]; *Regulæ sJ*, 194 (règle 1).

106 Sjökvist, ‘Protestant Books in Jesuit Libraries’, 143–179; Henryot, ‘L’Enfer dans le cloître’, 141–163.

107 Mario Scaduto, ‘Laínez e l’Indice del 1559’, 3–32.

108 Julia, ‘La constitution des bibliothèques des collèges’, 151; Cinotti, *Saint-Omer, un collège et ses livres*, 247.

8.	S.	J. Barclaius	Joannes. Argensis.
9.	F.	11.	Euphormion sive satyrion passiv. Est in inferno.
9.	G.	25.	paronensis ad sectarios.
			Barbus Antonius. Tractatus De tempore vitæ, et continuo ad appellandum Et proseguendum. De continuatione. Dominis et possessione divina in alteram personam.
7.	N.	6.	Barbi marcello-ferdinandus. Sermons sur les Jours du Carême. Tom. 1 ^{er} .
7.	N.	7.	Tom. 2 ^o .
7.	N.	15.	Jus les festes des saints.
10.	E.	16.	Barcellus Julius Cesar. hortulus genialis arcanorumque philosophis compendium.
7.	C.	7.	Barlaamus Episcopus cyrenensis. Epistole ad grecos de unione cum Romana Ecclesia. Eiusdem Ethica.
7.	F.	13.	Barthe Gasparus. herniorum Lib. IV. 5.
8.	T.	17.	urbium hollandia, zelandiaque precipuarum Elogium.
7.	S.	14.	Barlandus Hadrianus. historia quorum Indicum vide post initium. historia et siones semitum hollandia. Vita Caroli Ducis Burgundia.
7.	T.	16.	Catalagus et reges et Episcoporum 9 Trajectoniam. Barletius federicus Marinus. historia Turcica Tom. 3 ^{us} Lib XIII De vita et gestis Scaudorbi Castrioti et Expugnatio federicus.
3.	T.	1.	De vita et gestis Georgy Jasmisti Scaudorbi 2 ^{us} 2 ^{us} .
1.	T.	4.	De vita et gestis Georgy Jasmisti Scaudorbi 2 ^{us} 2 ^{us} .
7.	C.	13.	Barnabas Apostolus. Epistola.
7.	S.	7.	Barnestabolius Oberrus. Mania quarta. Innotens.
9.	K.	2.	Baronis Equinarius. Commentary De bene ficiis.
			Baronius Cesar Cardinalis. Annals Ecclesiastici. Ab Anno Christi ad 100.
2.	Q.	2.	Tomus 1 ^{us} .
2.	Q.	3.	Tomus 2 ^{us} ab An. 100. ad 306.
2.	Q.	4.	Tomus 3 ^{us} ab 306. ad 361.
2.	Q.	5.	Tomus 4 ^{us} ab 361. ad 395.
2.	Q.	6.	Tom. 5 ^{us} ab 395. ad 440.
2.	Q.	7.	Tom. 6 ^{us} ab 440. ad 518.

Fig. 5 Catalogus cognominum alphabeticus Bibliothecae Maioris Societatis Iesu Leodii
Liège, Bibliothèque de l'Université, Salle Marie Delcourt, ms. 90c, fol. 14v; 375 × 250 mm

ou polémistes. La confiance qui transparaît dans ces dérogations ressort pleinement dans les pratiques du collège wallon. La condamnation des ouvrages est prise en considération, reconnue et signalée, mais, hormis pour les passages les plus problématiques qui sont dûment expurgés, l'interdiction n'est pas un frein absolu aux lectures des pères. Une liberté d'action leur est laissée lorsque celle-ci débouche sur un contrôle plus restreint de l'accès de la population catholique générale à ces livres et sur la possibilité de consulter et employer ces ouvrages pour leurs recherches personnelles.¹⁰⁹

Conclusion

Au fil de cette enquête, la richesse documentaire de la bibliothèque du collège des jésuites wallons de Liège ressort clairement. Malgré de telles ressources, aucune étude approfondie et globale de son fonctionnement n'avait encore été produite. Le contexte historiographique récent était l'occasion idéale d'interroger ce corpus. Aussi, cet article tenait non pas à analyser cette bibliothèque pour elle-même, mais bien à l'inscrire dans un questionnement historiographique plus large sur la bibliothéconomie ancienne et les rapports des jésuites au cadre normatif de leur ordre.

En effet, une bibliothèque jésuite peut être un terrain fécond d'observation des pratiques institutionnelles et normatives de la Compagnie de Jésus. Celle du collège wallon constitue un exemple de premier ordre de mise à l'épreuve et d'interrogation de cette pression normative tant répétée. Il semble à ce titre que les jésuites de Liège font preuve d'un équilibre qui s'inscrit assez bien dans la conception jésuite des règles. Lorsque celles-ci sont simples à respecter et utiles au fonctionnement de la bibliothèque, elles sont appliquées rigoureusement, à l'instar de la possession obligatoire d'un index et des consignes d'agencement des livres selon leur catégorie littéraire. Il arrive toutefois que des contraintes matérielles rendent l'application des règles impossible et forcent le préfet de la bibliothèque à penser de manière plus originale afin de servir au mieux l'apostolat et les missions des pères. Ainsi, la disposition matérielle de la pièce ne permet pas toujours de suivre les systèmes de classement idéaux préconisés dans certains traités de bibliothéconomie. En revanche, il est d'usage de se référer à un principe de rangement assez général pour l'époque, que le bibliothécaire accommode en fonction de l'ampleur de la collection. La situation est plus intéressante encore quand les jésuites wallons interprètent les règles en vigueur en les surpassant. L'élément le plus éclairant à cet égard est sans conteste leur système de catalogue, particulièrement efficace et unique au sein de l'organigramme jésuite. Il en va de même avec la présence d'une bibliothèque mineure, résultant de l'extrapolation de préceptes formulés dans les *Constitutions* et les *Regulæ*. Ces exemples

109 En revanche, le contrôle de la production écrite à l'intérieur de la Compagnie est soumis à des examens rigoureux et implacables: *Constitutions*, I, 98

(règle 3.1.18). Voir à ce sujet: Lucio Biasiori, 'Il controllo interno della produzione libraria', 221–249.

traduisent une conception de la norme où l'*idée* sous-tendant une règle prévaut sur l'interprétation rigide du cadre normatif. L'attitude des jésuites par rapport à la propriété personnelle et la lecture d'ouvrages prohibés s'inscrit dans la même logique. Loin d'être les résultats d'un particularisme local farouche, ces écarts à la règle démontrent la conscience fine qu'ont les pères liégeois de leur mission. Ainsi, soucieux de conduire leur apostolat le plus efficacement possible, il n'hésitent pas à interpréter et parfois dépasser certaines consignes ou autres règles. En ce sens, la bibliothèque du collège de Liège rejoue à sa manière le processus qui a mené à l'élaboration des règles bibliothéconomiques jésuites, articulant le prescrit (la *ratio*) et des pratiques nécessairement adaptées (l'*usus*). Cette 'manière jésuite de faire' s'est très probablement manifestée dans bien d'autres bibliothèques, mais les enquêtes à leur sujet sont encore à leurs balbutiements. Le présent article aura permis de contribuer à notre compréhension de ce phénomène dans la province jésuite gallo-belge.

Annexe

*Regulæ præfecti bibliothecæ*¹¹⁰

1. *Indicem librorum prohibitorum in Bibliotheca habeat, & videat, ne forte ullus sit inter eos ex prohibitis, aut aliis, quorum usus communis esse non debet.*
2. *Bibliotheca clausa sit, cuius claves ipse habeat & illis tradat, qui eas, iuxta Superioris iudicium, habere debebunt.*
3. *Libri omnes eo ordine in Bibliotheca collocentur, ut singuli facultatibus suis certus sit locus proprio titulo inscriptus.*
4. *Singuli libri titulis exterius inscribantur, ut facile cognosci possint.*
5. *Omnium librorum, qui domi sunt, catalogum habeat, diversarum facultatum auctoribus ordine alphabetico in diversas classes distributis.*
6. *In alio catalogo divisus etiam per classes facultatibus, ii libri scribantur, qui in nostrorum usum extra Bibliothecam concessi sunt; qui vero intra dies octo restituendi extrahuntur, in tabula in hunc usum parieti appensa notentur; quibus redditus, quod fuerat scriptum deleatur.*
7. *Nullum librum ex Bibliotheca cuiquam dabit sine Superioris licentia speciali, aut generali, et advertat, ne quis librum, etiam cum licentia, se inscio accipiat.*
8. *Curet ut Bibliotheca valde munda, et composita sit, quam in hebdomada bis verret, & semel ex libris pulverem excutiet; cavere etiam debet, ne libri humiditate, aut alia re lædantur.*
9. *Quando intellexerit domi deesse aliquos libros necessarios, aut aliquos valde utiles in lucem editos esse, certiolem faciat Superiorem, ut si illi visum fuerit emantur: si vero domi libri inutiles fuerint, eundem admoneat, an cum aliis melioribus commutandi sint.*
10. *In loco publico, præsertim in magnis Collegiis sint quidam communiores libri, quibus unusquisque pro ratione suorum studiorum, uti possit.*
11. *Habeat librum, in quo ea omnia iudicio Superioris selecta diligenter scribantur, quæ in suo Collegio publice exhibentur, ut Comædiæ, Dialogi, Orationes, & id genus alia: Conclusiones vero singulorum annorum, quæ publice defenduntur, simul consuetas in Bibliotheca asservet.*
12. *Si aliqui libri extra domum accommodato darentur, adhibeat diligentiam, ut recuperentur suo tempore; & in aliquo interim libro notabit, qui nam illi libri sint, & quibus eos accommodaverit.*

¹¹⁰ *Regulæ SJ*, 194–195.

Bibliographie

Sources d'archives

- Liège, Archives de l'État à Liège (AÉL), *Couvent jésuite*, no. 73, *Bibliothecæ Leodiensis Societatis Iesu Pars Prima, Theologia*, 1^{er} septembre 1773.
- Liège, AÉL, *Couvent jésuite*, no. 74, *Inventarium Bibliothecæ Leodiensis alias Societatis Iesu in insula incoeptum infra a Sinistra portæ ingrediendo*, 23 octobre 1773.
- Liège, AÉL, *Couvent jésuite*, no. 76, *Inventarium quorumcumque in collegio studiorum Leodii ante hanc Patrum Iesuitarum Societatis Iesu in insula repertorum*.

Sources manuscrites

- Bassenge, Jean-Nicolas, *Premier catalogue*, 1805. (Liège, Bibliothèque de l'Université, ms. 6753).
- Catalogus Cognominum Alphabeticus Bibliothecæ maioris Societatis Iesu Leodii*, xvii^e siècle. (Liège, Bibliothèque de l'Université, ms. 90C).
- Catalogus Scriptorum Externorum qui in Bibliotheca maiore Collegii Leodiensis habentur*, 1678. (Liège, Bibliothèque de l'Université, ms. 92C).
- Catalogus Scriptorum Societatis Iesu qui in Bibliotheca maiore Collegii Leodiensis habentur*, 1678. (Liège, Bibliothèque de l'Université, ms. 1421C).
- Liber maioris Bibliothecæ ad inscribendos libros qui ad cubacula efferuntur*, xviii^e siècle. (Liège, Bibliothèque de l'Université, ms. 91C).
- Nomina Benefactorum Bibliothecæ Collegii Societatis Iesu Leodii*, 1637. (Liège, Bibliothèque de l'Université, ms. 93C).

Sources imprimées

- Alfieri, Fernanda & Claudio Ferlan (eds.), *Avventure dell'obbedienza nella Compagnia di Gesù. Teorie e prassi fra XVI e XIX secolo*. Bologne: Il Mulino, 2012.
- Alva y Astorga, Petrus (de), *Funiculi nodi indissolubilis de conceptu mentis & conceptu ventris*, Bruxellis: typis Philippi Vleugaert, 1663. 4^o [Universal Short Title Catalog (ci-après USTC) 1534635; STCV:12911682].
- Audenaert, Willem, *Prosopographia Iesuitica Belgica Antiqua (PIBA). A biographical dictionary of the Jesuits in the Low Countries (1542–1773)* (4 vols.). Louvain / Heverlee: Filosofisch en Theologisch College S.J., 2000.
- Barbier, Frédéric, 'Où en est l'histoire des bibliothèques?', *Histoire et civilisation du livre* 10 (2014), 7–12.
- Biasiori, Lucio, 'Il controllo interno della produzione libraria nella Compagnia di Gesù e la formazione del Collegio dei Revisori generali (1550–1650)', *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa. Classe di Lettere e Filosofia. v Serie*, 2 (2010) 221–249.
- Biblia Sacra Vulgatæ editionis Sixti V. Pont. Max. iussu recognita atque edita*. Antuerpia: ex officina Plantiniana apud Balthasarem et Ioannem Moretos fratres, 1618. 4^o [USTC 1005187; STCV 6861728].
- Bouvier, Claire, *Être écrivain et religieux au Siècle d'or. Pedro de Ribadeneyra S.I. et le ministère de l'écriture dans la Compagnie de Jésus*. Madrid: Casa de Velázquez, 2023.
- Candidus, Pantaleone, *Belgicarum rerum epitome, deducta a temporibus Carolomanni*. Francoforti: e Typographeo VVolfgangi Richter, impensa Conradi Nebenii, 1606. 4^o [USTC 2092415].
- Castagnet-Lars, Véronique, 'Les catalogues des bibliothèques, reflet du commerce des livres au profit des établissements scolaires durant les xvi^{ème}–xviii^{ème} siècles. Réflexion menée à partir des archives des collèges jésuites de la France du Nord.' In: Jean-François Condette (ed.), *L'école, une bonne affaire? Institutions éducatives, marché scolaire et entreprises (xvi^e siècle–xx^e siècle)*. (*Revue du Nord* 29) Lille, 2013, 73–88.

- Chapron, Emmanuelle, 'Histoire du livre et des bibliothèques.' In: Nicolas Le Roux (ed.), *Faire de l'histoire moderne*. Paris: Classiques Garnier, 2020, 141–159.
- Chapron, Emmanuelle, 'Les registres de prêt des bibliothèques: de l'histoire de la lecture à l'histoire des bibliothèques,' *Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte* 48 (2021), 123–144.
- Charlier, Yves & Jean Gustin, 'La bibliothèque du Séminaire de Liège,' *Archives et bibliothèques de Belgique* 84 (2013), 159–174.
- Cinotti, Marguerite, *Saint-Omer, un collège et ses livres. Étude des livres et de la bibliothèque du collège des jésuites anglais de Saint-Omer (1593–1762)*. (Thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, École des Chartes, 2021).
- Clemens, Claudius, *Musei, sive Bibliothecæ tam privatæ quam publicæ Extractio, Instructio, Cura, Usus*. Lugduni: sumptibus Iacobi Prost, 1635. 4° [USTC 6904472].
- Comerford, Kathleen, 'Jesuit Tuscan libraries in the 1560s and 1570s: *Bibliotheca non-yet selecta*,' *Archivum Historicum Societatis Iesu* 81 (2012) 162, 515–531.
- Comerford, Kathleen, 'Jesuits and their books. Libraries and printing around the world,' *Journal of Jesuit Studies* 2 (2015), 179–188.
- Comerford, Kathleen, 'The european Jesuit libraries provenance project,' *Journal of Jesuit Studies* 7 (2020), 299–310.
- Comerford, Kathleen, *Jesuit libraries*. Leiden/Boston: Brill, 2022.
- Corswarem, Émilie, 'Les jésuites et la musique à Liège ou l'exemple d'une intégration urbaine au xvii^e siècle,' *Revue de la société liégeoise de musicologie* 27 (2008), 23–65.
- Delfosse, Annick, 'La Compagnie de Jésus à Liège. Aperçu historique,' *Revue de la société liégeoise de musicologie* 27 (2008), 13–22.
- Demoustier, Adrien, 'La distinction des fonctions et l'exercice du pouvoir selon les règles de la Compagnie de Jésus.' In: Luce Giard (ed.), *Les jésuites à la Renaissance. Système éducatif et production du savoir*. Paris: Presses Universitaires de France, 1995, 3–33.
- Féral, Christophe, 'Les lectures des jésuites de Rodez (1562–1762),' *Revue du Rouergue* 63 (2000), 375–414.
- Forgeur, Richard, 'Un maître maçon liégeois peu connu, Paquay Barbière,' *Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège* 9 (1983), 60–64.
- Franchimont, Jean-Noël, 'Un établissement liégeois d'enseignement à la fin de l'Ancien Régime: le Grand Collège en Ile (1773–1794),' *Annuaire d'histoire liégeoise* 18 (1977), 193–250.
- Furetière, Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes* (3 vols.). La Haye et Rotterdam: chez Arnout & Reinier Leers, 1690. 2° [USTC 1824097].
- [Garnier, Joannes], *Systema bibliothecæ collegii Parisiensis*. Parisiis: Sebastianus Mabre-Cramoisy, 1678. 4° [USTC 6077354].
- Giard, Luce, 'Les collèges jésuites des anciens Pays-Bas et l'élaboration de la *Ratio studiorum*.' In: Rob Faesen & Leo Kenis (eds.), *The Jesuits of the Low Countries: identity and impact (1540–1773). Proceedings of the international congress at the Faculty of Theology and Religious Studies, KULeuven (3–5 December 2009)*. Louvain: Peeters, 2012, 83–108.
- Golvers, Noël, 'Jesuit libraries in the old and the new Society of Jesus as a historiographical theme.' In: Cristiano Casalini, Emanuele Colombo & Seth Meehan (eds.), *Engaging sources: the tradition and future of collecting history in the Society of Jesus (Proceedings of the Symposium held at Boston College, June 11–13, 2019)*. Boston: Institute of Jesuit Sources, 2021, 1–19.
- Guérin, Pierre, *Les jésuites du collège wallon de Liège durant l'Ancien Régime* (2 vols.). Liège: Société des Bibliophiles Liégeois, 1999.
- Halkin, Léon, 'Les origines du collège des jésuites et du séminaire de Liège,' *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* 51 (1926), 83–191.
- Harfsfield, Nicholas, *Dialogi sex contra Summi Pontificatus*. Antuerpiæ: ex officina Christophori Plantini, 1573. 4° [USTC 440881].

- Henryot, Fabienne, 'L'Enfer dans le cloître. Les livres interdits dans les maisons religieuses de Lorraine aux XVII^e et XVIII^e siècles', *Annales de l'Est* 1 (2007), 141–163.
- Henryot, Fabienne, 'Classement des livres et représentations des savoirs dans les couvents mendiants (XVII^e–XVIII^e siècles)', *Revue française d'histoire du livre* 41 (2012) 133, 49–85.
- Henryot, Fabienne, *Livres et lecteurs dans les couvents mendiants. Lorraine, XVI^e–XVIII^e siècles*. Genève: Droz, 2013.
- Henryot, Fabienne, 'Le livre dans l'économie du don et la constitution des bibliothèques ecclésiastiques à l'époque moderne', *Histoire et civilisation du livre* 10 (2014), 69–92.
- Hermans, Michel, 'Le livre liégeois. Stratégies éditoriales au début du XVII^e siècle.' In: Catherine Bousquet-Bressolier (ed.), *François de Dainville. Pionnier de l'histoire de la cartographie et de l'éducation. Actes du colloque international organisé par l'UMR 8586 PRODIGE à Paris, les 6 et 7 juin 2002*. Paris: École des Chartes, 2004, 123–142.
- Index expurgatorius librorum qui hoc seculo prodierunt, vel doctrinae non sanæ erroribus inspersis, vel inutilis & offensivæ maledicentiae fellibus permixtis, iuxta Sacri Concilii Tridentini decretum*. Antuerpiae: ex officina Christophori Plantini, 1571. 4^e [US TC 411616; ST CV:12919205].
- Julia, Dominique, 'La constitution des bibliothèques des collèges. Remarques de méthode', *Revue d'histoire de l'Église de France* 83 (1997) 210, 145–161.
- Laplana Gil, José Enrique, 'Noticias y documentos relativos a la biblioteca del colegio de la Compañía de Jesús en Huesca', *Voz y Letra* 9 (1998), 123–140.
- Lovay, Silvana, 'Las bibliotecas en las estancias jesuíticas. El caso de Santa Catalina (Córdoba-Argentina)', *IHS. Antiguos Jesuitas en Iberoamérica* 5 (2017), 166–200.
- Loyola, Ignace (de), *Constitutions de la Compagnie de Jésus* (2 vols.). Édité par François Courel & François Roustang. Paris: Desclée de Brouwer, 1967.
- Mancini, Lorenzo, 'I bibliotecari del Collegio Romano (1551–1873): un contributo per la storia delle biblioteche della Compagnia di Gesù', *Archivum Historicum Societatis Iesu* 89 (2020) 117, 45–115.
- Mancini, Lorenzo, 'L'Ordine e i libri: fonti per la storia dell'uso delle biblioteche della Compagnia di Gesù.' In: Enrico Pio Ardolino, Alberto Petrucciani & Vittorio Ponzani (eds.), *Cosa è successo in biblioteca? Lettori e biblioteche tra indagine storica e problemi attuali. Seminario internazionale di ricerca (Roma 27–28 settembre 2018)*. Rome: Associazione Italiana Biblioteche, 2020, 157–171.
- Maryks, Robert, 'Introduction.' In: Robert Maryks (ed.), *Exploring Jesuit distinctiveness. Interdisciplinary perspectives on ways of proceeding within the Society of Jesus*. Leiden/Boston: Brill, 2016, 1–3.
- Miguel Alonso, Aurora, 'El sistema clasificatorio de las bibliotecas de la Compañía de Jesús y su presencia en la bibliografía española.' In: Javier Vergara Ciordia (ed.), *Estudios sobre la Compañía de Jesús: los jesuitas y su influencia en la cultura moderna* (s. XVI–XVIII). Madrid: Universidad Nacional de Educación a Distancia, 2003, 361–422.
- Mostaccio, Silvia, *Early modern Jesuits between obedience and conscience during the generalate of Claudio Acquaviva (1581–1615)*. Farnham: Ashgate, 2014.
- Nadal, Jerónimo, *Epistolae P. Hieronymi Nadal Societatis Iesu ab anno 1546 ad 1577* (5 vols.). Madrid: Typis Gabriellis Lopez del Horno, 1898–1962.
- O'Malley, John, 'The distinctiveness of the Society of Jesus', *Journal of Jesuit Studies* 3 (2016), 1–16.
- Oger, Cécile, 'Les bibliothèques des anciennes congrégations religieuses à l'origine des fonds patrimoniaux des bibliothèques de l'Université de Liège.' In: Pierre-Yves Kairis (ed.), *Nouveaux regards sur les saisies patrimoniales en Europe à l'époque de la Révolution française. Actes de colloque, Bruxelles, Institut royal du Patrimoine artistique, 30–31 mai 2018*. Turnhout: Brepols, 2020, 193–207.
- Op de Beeck, Bart, *Jezuïetenbibliotheken in de Zuidelijke Nederlanden. De liquidatie 1773–1838* (2 vols.), (Thèse de doctorat en histoire) Leuven: KULeuven, 2008.
- Opsomer, Carmélia, 'Un foyer d'études sous l'Ancien Régime: le collège des jésuites anglais de Liège', *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique* 12 (2001), 11–39.

- Opsomer, Carmélia, 'La science au service de l'apostolat: l'enseignement des jésuites anglais à Liège aux XVII^e et XVIII^e siècles', *Archives Internationales d'Histoire des Sciences* 52 (2002) 148, 212–226.
- Origenes Adamantius, *Opera quae quidem extant omnia*. Édité par Desiderius Erasmus, Basileae: per Hieronymum Frobenium et Nicolaum Episcopium, 1557. 2^o [USTC 681737].
- Pepe, Luigi, 'La biblioteca maggiore e minore del collegio dei gesuiti di Ferrara.' In: Maria Teresa Borgato (ed.), *Giambattista Riccioli e il merito scientifico dei gesuiti nell'età barocca*. Florence: Leo Olschki, 2002, 397–418.
- PIBA: voir Audenaert.
- Possevinus, Antonius, *Bibliotheca selecta qua agitur de Ratione Studiorum* (2 vols.). Romæ: ex Typographia Apostolica Vaticana, 1593. 2^o [USTC 851076].
- Puteo, Franciscus (de), *Cathena aurea super psalmos: ex dictis sanctorum: & catholicorum patrum noviter edita*. Parisiis: Jehan Petit, 1520. 4^o [USTC 145195].
- Ratio Studiorum. Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*. Édité par Adrien Demoustier et al. Paris: Belin, 1997.
- Regulæ Societatis Iesu*. Romæ: in Collegio eiusdem Societatis, 1582. 8^o [USTC 832470].
- Saumery, Pierre-Lambert (de), *Les Delices du País de Liège, ou Description Geographique, Topographique et Chorographique des Monumens sacrés et profanes de cet evêché-principauté et de ses limites* (5 vols.). Liège: Everard Kints, 1738–1744. 2^o.
- Scaduto, Mario, 'Láinez e l'Indice del 1559. Lullo, Sabunde, Savonarola, Erasmo', *Archivum Historicum Societatis Iesu* 24 (1955) 47, 3–32.
- Serrai, Alfredo, 'La bibliotheca secreta del Collegio Romano', *Il Bibliotecario* 3 (2011) 2–3, 17–51.
- Sjökvist, Peter, 'On the order of the books in the first Uppsala University Library building', *Journal of Jesuit Studies* 6 (2019), 315–326.
- Sjökvist, Peter, 'Protestant Books in Jesuit Libraries from Riga, Braniewo and Poznań. Catholic Post-publication Censorship in Practice.' In: Justyna Kiliańczyk-Zięba & Magdalena Komorowska (eds.), *Early Modern Catholicism and the Printed Book. Agents – Networks – Responses*. Leiden/Boston: Brill, 2024, 143–179.
- Sommervogel, Carlos, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* (12 vols.). Bruxelles/Paris: Picard/Schepens, 1890–1960.
- Sordet, Yann, 'Pour une histoire des catalogues de livres: matérialités, formes, usages.' In: Frédéric Barbier, Thierry Dubois & Yann Sordet (eds.), *De l'argile au nuage. Une archéologie des catalogues (I^{er} millénaire av. J.-C.–XXI^e siècle)*. Genève: Éditions des Cendres, 2015, 15–46.
- Stephanus, Carolus, *De dissectione partium corporis humani libri tres*. Parisiis: apud Simonem Colinæum, 1545. 2^o [USTC 149331].
- Stephanus, Robertus, *Dictionarium latinogallicum*. Lutetia: ex officina Roberti Stephani. 1546, 2^o [USTC 41139].
- Terwangne J., *Catalogue des livres de la bibliothèque de la ville de Liège*. Liège: Desoer, 1813.
- Tezanos, Araceli (de), *Un lecteur collectif. La Compagnie de Jésus (XVI^e–XVIII^e siècle)*. (Thèse de doctorat en Lettres, Langues, Spectacle) Paris: Université Paris Ouest, 2010).
- Tezanos, Araceli (de), 'El isomorfismo de la bibliotecas jesuitas (siglos XVI–XVIII)', *Revista de Historia Social y de las Mentalidades* 18 (2014), 105–138.
- Thonar, Emile, *La constitution de la bibliothèque du collège des jésuites wallons. Un indicateur de l'accommodation jésuite*. (Mémoire de Master en histoire) Liège: Université de Liège, 2022.
- Thonar, Emile, 'Collaboration ou concurrence? Le don entre chanoines et jésuites à Liège (XVI^e–XVII^e siècles)', *Revue d'histoire liégeoise* 4 (2024), 37–72.

- Tinti, Paolo, 'Ratio e usus nei cataloghi manoscritti delle biblioteche gesuitiche fra Sei e Settecento.' In: Maria Guercio et al. (eds.), *Disciplinare la memoria. Strumenti e pratiche nella cultura scritta (secoli XVI–XVIII). Atti del Convegno Internazionale Bologna, 13–15 marzo 2013*. Bologne: Pàtron, 2014, 247–264.
- Trombetta, Vincenzo, 'Libri e biblioteche della Compagnia di Gesù a Napoli dalle origini all'Unità d'Italia', *Hereditas Monasteriorum* 4 (2014), 127–160.
- Vacalebre, Natale, "'Como un hospital bien ordenado". Alle origini del modello bibliotecario della Compagnia di Gesù', *Histoire et civilisation du livre* 10 (2014), 51–68.
- Vacalebre, Natale, *Come le armadure e l'armi. Per una storia delle antiche biblioteche della Compagnia di Gesù. Con il caso di Perugia*. Florence: Leo Olschki, 2016.
- Vacalebre, Natale, 'Il midollo e la corteccia. Uso dei libri e pratiche di lettura nell'antica Compagnia di Gesù', *La Bibliofilia* 119 (2017), 93–118.
- Van Damme, Stéphane, 'Écriture, institution et société le travail littéraire dans la Compagnie de Jésus en France (1620–1720)', *Revue de synthèse* 120 (1999), 261–283.
- Verbeeck, Muriel, 'Les bibliothèques de Liège de 1789 à 1914', *Archives et bibliothèques de Belgique* 59 (1988), 103–126.

Summary This article is dedicated to the study of library practices within the Jesuit Walloon College of Liège. In recent years, historical research on the libraries of the Society of Jesus has seen a resurgence. This renewal is due to the combination of the extensive documentation produced by the Jesuits with new methods of analysis of traditional sources used in library history. From there, these recent studies have tended to focus on library practices and management rather than on their content. The rich documentation available on the library of the Jesuit Walloon College (three seventeenth-century catalogues and nearly 1000 printed books) allows us to apply this analytical framework. First this paper focuses on the library catalogues, with a detailed analysis of the handwritten working notations that they bear. This microanalysis provides insight into the context and methods of their conception. The physical arrangement of

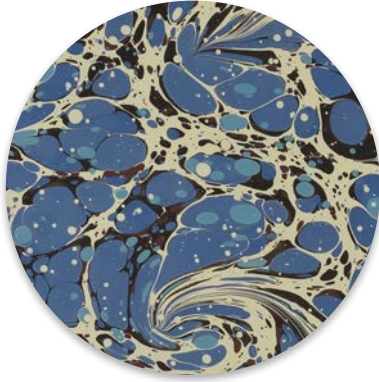
the library and its translation into an original classification system are then studied. Finally, this article addresses the diversity of other rooms of the college in which books were consulted and the implications of these spaces for the individual ownership of books by Jesuit fathers. Throughout this investigation, particular emphasis is placed on the discrepancy between the library practices within the Walloon College and the rules featured in the Jesuit normative framework (*Constitutions, Ratio studiorum, and Regulae praefecti bibliothecae*). The author argues that these rules do not represent a rigid and straight set of regulations but rather reflect general guidelines to follow. In fact, as in other areas of administration, the Jesuits of Liège demonstrated their ability to interpret, bypass, and adjust certain rules of librarianship to fulfil their apostolate in the most effective manner.

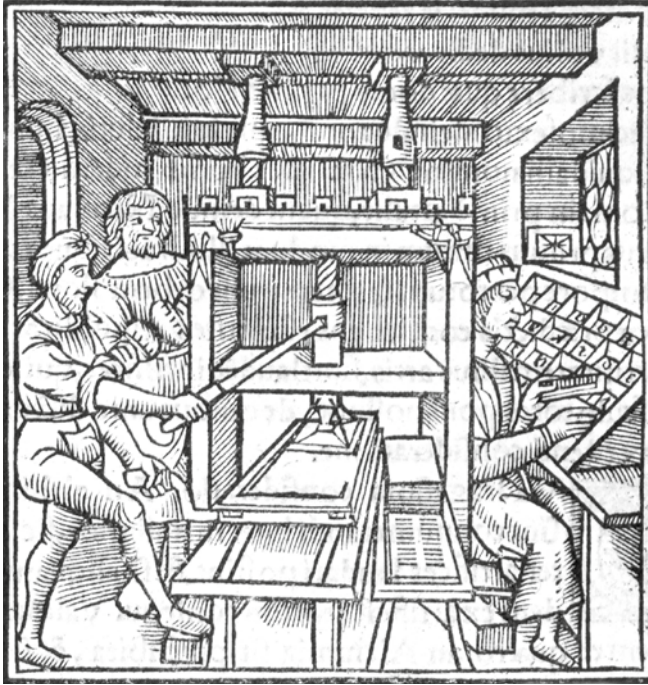
Samenvatting Dit artikel presenteert een studie van de organisatie en de werking van de bibliotheek in het college van de Waalse jezuiten in Luik. Sedert enkele jaren kent het historisch onderzoek naar de bibliotheken van de Sociëteit van Jezus een duidelijke heropleving. Dit is het gevolg van de combinatie van de grote hoeveelheid bewaarde documenten geproduceerd door de jezuiten, met nieuwe onderzoeksmethoden toegepast op traditionele bronnen in bibliotheekgeschiedenis. In deze optiek gaat er meer aandacht naar het beheer van de bibliotheekcollecties dan naar hun inhoud. De uitvoerige documentatie (drie catalogi uit de zeventiende eeuw en bijna duizend oude werken die bewaard zijn) van de bibliotheek van het Waalse college, laat toe om dit analytisch raamwerk toe te passen. Dit artikel bekijkt in de eerste plaats de bibliotheekcatalogi: de gedetailleerde analyse van gebruikssporen in handschrift maakt het mogelijk om heel wat te weten te komen over de manier waarop en de

context waarin ze zijn samengesteld. Verder wordt de fysieke organisatie van de bibliotheek bekeken en de manier waarop die vertaald is in een origineel classificatiesysteem in de catalogi. Tot slot bekijkt het artikel ook het gebruik van boeken in andere ruimtes in het college en wat daarvan de implicaties zijn voor het individuele boekenbezit van de paters. De rode draad in dit artikel is ook de discrepantie tussen enerzijds de praktijk in het Waalse college en anderzijds de voorschriften en de normen van de jezuiten (*Constitutions, Ratio studiorum* et *Regulæ præfecti bibliothecæ*). Dit artikel komt tot de conclusie dat de interpretatie van de regels niet strikt gebeurde maar eerder aangepast werd aan de situatie. Net zoals in andere domeinen van de administratie hebben de paters jezuiten getoond dat zij in staat zijn om sommige regels van het bibliotheekbeheer zo te interpreteren, te overschrijden of aan te passen dat ze op de meest efficiënte manier hun apostolaat konden uitvoeren.

Résumé Cet article propose une étude des pratiques bibliothéconomiques ayant eu cours au sein de la bibliothèque du collège des jésuites wallons de Liège. Depuis plusieurs années, les recherches historiques sur les bibliothèques de la Compagnie de Jésus connaissent un renouveau certain. Cette reprise est due à la combinaison du corpus documentaire massif produit par les jésuites avec les nouvelles méthodes d'analyse et de lecture des sources traditionnelles en histoire des bibliothèques. Dans cette optique, les différentes pratiques de gestion des collections sont davantage étudiées que leur contenu. La richesse documentaire (trois catalogues du dix-septième siècle et près de 1000 ouvrages anciens conservés) de la bibliothèque du collège wallon permet de lui apposer cette grille d'analyse. Cette enquête s'intéresse en premier lieu aux catalogues de la bibliothèque: l'analyse fine des marques manuscrites de la pratique y figurant permet d'en apprendre sur le contexte et les modalités de leur rédaction. L'interrogation porte

ensuite sur l'organisation physique de la bibliothèque et sa traduction conceptuelle en un système de classement original dans ces catalogues. Enfin, cet article se termine par un examen de la diversité des lieux du livre au sein du collège wallon et ses conséquences sur la propriété individuelle d'ouvrages par les pères du collège. L'écart entre les pratiques mises en place et observées au sein du collège wallon d'une part, et les préceptes recommandés dans le cadre normatif jésuite (*Constitutions, Ratio studiorum* et *Regulæ præfecti bibliothecæ*) d'autre part constitue le fil rouge de l'enquête. Cet article parvient à la conclusion selon laquelle l'interprétation de ces règles témoigne davantage d'un esprit à adopter que d'un carcan normatif rigide. En effet, de même que dans d'autres domaines de l'administration, les pères jésuites se sont montrés capables d'interpréter, d'outrepasser et d'adapter certaines règles de bibliothéconomie afin de mener au mieux leur apostolat.





ANTIQUARIAAT & VEILINGEN

VAN DE WIELE

SINDS 1976

VROEGE DRUKKEN | VERLUCHTE HANDSCHRIFTEN | BIJBELS
REIZEN & ATLASSEN | CARTOGRAFIE | BOTANICA | HUMANISME
SCHILDERIJEN | GRAVURES | TEKENINGEN

Belangrijke werken voor onze volgende veilingen kunnen steeds binnengebracht worden van maandag t.e.m. zaterdag (graag een seintje vooraf) of ter plaatse bekeken worden, contacteer ons vrijblijvend voor een afspraak.

Groeninge 34, BE-8000 Brugge 0478 99 55 25
www.vdw-auctions.com auctions.vandewiele@proximus.be



QUATERNUUM

handboekbinderij & kartonnage

De betrouwbare partner voor uw collectie

ambachtelijk bindwerk

Op maat gemaakte dozen

Restauratie en conservatie



informeer
vrijblijvend

Boris Horemans
Provinciale Steenweg 162
2627 Schelle

tel. 0471 90 38 68
www.quaternuum.be
info@quaternuum.be

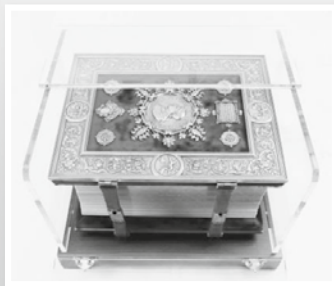
Antiquariaat De Roo



Van Meelstraat 12 3331 KR Zwijndrecht The Netherlands
+31 (0) 85 2100 833 www.derooboeken.nl info@derooboeken.nl

Antiquariaat De Roo is specialized in old and rare Theology, Church history, History, Fine bindings, Handcoloured works and Globes.

www.derooboeken.nl



LS

Leo Stevens

PUUR & PERSOONLIJK VERMOGENSBEHEER

www.leostevens.com

info@leostevens.com





LID WORDEN

VAN DE VERENIGING VAN ANTWERPSE BIBLIOFIELEN?

De Vereniging van Antwerpse Bibliofielen is een breed en actief netwerk voor verzamelaars, wetenschappers, handelaars, uitgevers en anderen met een passie voor gedrukte en handgeschreven objecten.

Ze werd opgericht in 1877. Al vanaf dat moment heeft ze haar zetel in het Museum Plantin-Moretus.

De leden ontvangen *De Gulden Passer* tweemaal per jaar gratis en genieten een aanzienlijke korting op vroegere publicaties.

Daarnaast bieden wij onder meer:

- ❖ begeleiding bij het starten, onderhouden en uitbouwen van verzamelingen;
- ❖ technische, inhoudelijke en commerciële kennis en vaardigheden;
- ❖ geprivilegieerde toegang tot experts binnen de academische en commerciële wereld;
- ❖ contacten met andere verenigingen rond specifieke thema's;
- ❖ informatie over bezoeken, opleidingen, evenementen, tentoonstellingen en veilingen;
- ❖ een nieuwsbrief;
- ❖ een jaarlijkse Algemene Vergadering met lezing en diner;
- ❖ aanbieding en kortingen.

Wij verwelkomen u graag als lid.

Het jaarlijks lidgeld bedraagt € 59 per persoon.
Voor leden jonger dan 30 jaar bedraagt het € 30 per persoon.

U kunt zich als kandidaat-lid aanmelden via de website bibliofielen.be.

Via e-mail (voorzitter@bibliofielen.be) geven wij graag antwoord op al uw vragen. Tot binnenkort?



JOINDRE

LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES ANVERSOIS ?

La Société des Bibliophiles Anversois se présente comme un réseau actif regroupant les collectionneurs, experts scientifiques, marchands, éditeurs et autres parties intéressées ayant une passion pour les objets imprimés et manuscrits.

Sa fondation date de 1877. Dès cette date, elle siège au Musée Plantin-Moretus.

Les membres reçoivent la revue *Le Compass d'Or* deux fois par an et bénéficient des réductions importantes sur d'autres publications.

En outre nous offrons:

- ❖ conseils sur le démarrage, entretien et formation des collections;
- ❖ expertise technique et commerciale;
- ❖ accès privilégiés aux experts académiques et commerciaux;
- ❖ échanges avec les sociétés sœurs sur certains sujets thématiques;
- ❖ informations sur les enchères, ventes, expositions, présentations et publications;
- ❖ un bulletin;
- ❖ assemblée générale annuelle suivie d'un exposé académique et dîner;
- ❖ réductions éventuelles.

Nous vous accueillerons comme membre.

La cotisation annuelle s'élève à € 59 par personne. Pour les personnes de moins de 30 ans la cotisation n'est de € 30 par an.

Vous pouvez vous présenter comme candidat membre via notre site bibliofielen.be.

Par courriel (voorzitter@bibliofielen.be) nous répondons à toute question! A bientôt?



SUBSCRIBE TO THE GOLDEN COMPASSES?

Why not join the Antwerp Bibliophile Society?

Two issues of *The Golden Compasses* are included in our one-year membership.

The Antwerp Bibliophile Society is a broad and active network for collectors, researchers, merchants, publishers and all others with a passion for printed and handwritten objects.

It was established in 1877 and has had its seat in the Museum Plantin-Moretus ever since.

In addition we offer:

- ❖ privileged access to experts in academic and commercial circles;
- ❖ contacts with other societies with a specific interest;
- ❖ information on visits, education, events, exhibitions and auctions;
- ❖ a newsletter (in Dutch);
- ❖ an annual meeting in Antwerp, including a lecture and informal dinner;
- ❖ special offers and discounts.

We would love to welcome you as a new member.

The annual membership fee is € 59, or € 30 for people under 30 years old, and includes two issues of *The Golden Compasses*.

Please apply for membership on our website: bibliofielen.be.

We will be happy to answer all your questions by e-mail (voorzitter@bibliofielen.be) and hope to welcome you soon!



DGP
TGC

